

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Le jardinage-habitant et la transition écologique des petites villes sous influence métropolitaine : le cas de Magny-en-Vexin, Île-de-France, France

Home Gardening and the Ecological Transition of Small Towns Under Metropolitan Influence: The Case of Magny-en-Vexin, Île-de-France, France

Flora Rich et Yves Petit-Berghem

Volume 17, numéro 2, mai 2022

Sur le thème : « Agriculture urbaine : vers une reconfiguration des liens sociaux et territoriaux »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092779ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092779ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rich, F. & Petit-Berghem, Y. (2022). Le jardinage-habitant et la transition écologique des petites villes sous influence métropolitaine : le cas de Magny-en-Vexin, Île-de-France, France. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 17(2), 415–476. <https://doi.org/10.7202/1092779ar>

Résumé de l'article

Située à une heure de Paris et à seulement 25 kilomètres de Cergy, Magny-en-Vexin est une commune du Val-d'Oise comptant près de 5 600 habitants. Environné de grandes cultures et de forêts, Magny s'inscrit dans un Parc naturel régional et est traversé par l'Aubette, une rivière autrefois aménagée pour les besoins domestiques et économiques de la ville, à la base du développement de son artisanat et de sa petite industrie (moulins, tanneries, chaiseries, sucrerie). Du faisceau d'activités humaines jadis rassemblées au fil de l'eau, les jardins sont parmi les derniers usages. Ils permettent de recréer un dialogue avec les habitants et leurs élus pas seulement préoccupés par le risque d'inondation d'une rivière dont on a voulu trop artificialiser le cours et les paysages. Les jardiniers sont les acteurs de nouvelles pratiques qui contribuent à redéfinir un sens mais aussi un rapport intime à ces espaces rivulaires dont on cherche à reconnaître « la valeur des lieux ». Au-delà de la clôture et de l'objet qui sépare, les jardins semblent constituer aujourd'hui un nouveau levier d'appropriation et de renouvellement d'un paysage historique ; ils participent à revitaliser un centre bourg et à mettre à jour une diversité de formes et de pratiques socio-spatiales induisant de nouveaux regards ainsi que de nouveaux agissements individuels et collectifs.

À partir d'enquêtes et d'observations in situ réalisées dans le cadre du programme de recherche action Popsu Territoires « Magny-en-Vexin, une petite ville sous influence métropolitaine... à la recherche de son territoire perdu », cette proposition entend démontrer que les jardins représentent une opportunité pour repenser les bases d'un projet urbain où l'avenir se dessine en commun.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le jardinage-habitant et la transition écologique des petites villes sous influence métropolitaine : le cas de Magny-en-Vexin, Île-de-France, France

FLORA RICH

École nationale supérieure de paysage, Versailles, France

YVES PETIT-BERGHEM

École nationale supérieure de paysage, Versailles, France

Introduction

Depuis le sommet de Rio en 1992, la montée en puissance des préoccupations environnementales tend à renouveler les modes de production de la ville et les façons de l'habiter. Les pratiques spatiales et les espaces urbains se remodelent à l'aune de la « ville durable ». Le concept de ville durable « désigne un horizon politique de portée lointaine¹ » qui intègre les principes du développement durable, dont le Rapport Brundtland pose en 1987 le cadre théorique : « développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins² ». Le défi de la ville

¹ Cyria Emelianoff, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, vol. 71, 2007, p. 48.

² Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Gro Harlem Brundtland, *Notre avenir à tous*, Organisation des nations unies, 1987.

durable est de poursuivre des objectifs économiques soutenables, en accord avec la préservation des ressources et du monde vivant, tout en garantissant une qualité de vie à ses habitants et une mixité sociale et fonctionnelle. Du global au local, le développement urbain durable articule nécessairement des enjeux multiscalaires, ce pourquoi la ville durable doit être « capable [...] de se réapproprier un projet politique, à la recherche d'un équilibre sur le plan écologique et social vis-à-vis du territoire et de la planète³ ». Ce phénomène converge avec la demande sociale de nature en ville et d'un cadre de vie citoyen qualitatif. La transition socio-écologique des villes vers la durabilité relève donc autant d'une nécessité écologique que d'un désir d'habiter une ville amène.

Dans ce contexte et depuis environ deux décennies, l'étude des pratiques de jardinage habitant bénéficie d'un fort regain d'intérêt. Apprécié au regard des principes du développement durable, le jardin est convoqué comme une composante incontournable dans la fabrique de la ville durable. Il apparaît à la fois comme un vecteur de sensibilisation à la nature et d'éducation à l'environnement, comme un lieu de sociabilité, de loisir et récemment comme un maillon essentiel de la trame verte, grâce au maintien de la biodiversité en milieu urbain⁴. Mais c'est tout particulièrement lorsque le jardin adopte une fonction nourricière et participe à la dynamique d'agrarisation de la ville⁵ qu'il attire l'attention. Le jardin potager permet en effet au citoyen de contribuer à l'acte de production alimentaire⁶ en plus de constituer un support pour la qualité gustative et environnementale d'une alimentation saine et relocalisée. À ce titre, le jardin potager bénéficie d'un

³ Cyria Emelianoff, cité dans Marie-Ève Férérol, « Les petites villes : des agents d'urbanisation durable ? », *Territoire en mouvement*, n° 32, 2016, <https://journals.openedition.org/tem/3852>.

⁴ Mathilde Riboulot-Chetrit, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », *Articulo. Journal of Urban Research*, numéro spécial 6, 2015, <https://doi.org/10.4000/articulo.2696>.

⁵ Marion Ernwein et Joëlle Salomon-Cavin, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, vol. 89, n°s 1-2, 2014, p. 31-40.

⁶ Pascale Scheromm, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, 2013, <http://www.metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html>.

rayonnement nouveau, en tant qu'il « ressort comme un objet qui traduirait et articulerait idéalement toutes les composantes de la durabilité urbaine⁷ ».

La question de l'aménagement durable des territoires prend d'autant plus d'importance dans les grandes villes que le phénomène de métropolisation est en progression constante. En 2017, plus de 40 % de la population française est concentrée dans les unités urbaines comprenant plus de 200 000 habitants⁸. C'est donc logiquement que l'attention des chercheurs comme des acteurs de l'aménagement du territoire s'est focalisée sur les pratiques jardinières associées à la dynamique croissante de métropolisation, à savoir les jardins collectifs⁹. De Paris à New-York¹⁰ en passant par Marseille¹¹ ou encore Montpellier¹², les métropoles polarisent la majorité des recherches effectuées sur les pratiques jardinières¹³, *a fortiori* sur les jardins collectifs, abordés « sous l'angle de leur contribution au développement durable des villes¹⁴ ».

⁷ Nicolas D'Andrea et Pascal Tozzi, « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : de l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Norois*, n° 231, 2014, p. 62.

⁸ Vianney Costemalle, *Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines*, Division des méthodes et référentiels géographiques, Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>.

⁹ Ce terme a été envisagé dans le cadre de la proposition de loi de 2002 relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion présentée au Sénat par le sénateur Christian Cointat. Rapport du Sénat n° 376. À noter que cette proposition de loi n'a pas abouti.

¹⁰ Sandrine Baudry, Julie Scapino et Elisabeth Rémy, « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New-York et Paris », *Géocarrefour*, vol. 89, n°s 1-2, 2014, p. 41-51.

¹¹ Jean-Noël Consalès, « Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée », *Méditerranée*, n° 95, 2000, p. 81-88.

¹² Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard, « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et Sociétés*, n° 158, 2014, p. 49-66.

¹³ La littérature concernée ici décrit le cas des villes où l'enjeu de subsistance se trouve au centre du jardinage urbain.

¹⁴ Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard., *op. cit.*, p. 50.

En pleine expansion depuis le tournant des années 2000, ils constituent l'un des leviers d'action de l'agriculture urbaine. Impliquant un nombre d'acteurs de plus en plus important¹⁵, l'aménagement des jardins potagers, complexe, fait l'objet d'une mise en politique¹⁶. Jaugé à la faveur d'enjeux programmatiques pour un aménagement urbain durable, le jardinage habitant est désormais étudié d'un point de vue de l'organisation sociale et spatiale des villes. L'avènement de la ville durable a ainsi ouvert la voie à l'étude socio-spatiale des pratiques jardinières¹⁷.

Si les grandes villes sont des espaces « confrontés aux défis de la durabilité¹⁸ », force est de constater que le jardinage urbain se théorise et se conçoit aujourd'hui principalement à partir de l'observation des pratiques métropolitaines et des enjeux écologiques, sociaux et politiques avec lesquels elles composent. Il existe aussi un risque, à l'image de l'agriculture urbaine, notion scientifiquement instable, « que le cadre d'analyse façonné par la notion [...] homogénéise et réifie l'objet étudié¹⁹ ». Par ailleurs, une équipe de chercheurs a montré que les jardins collectifs « “clefs en main” », modèles reproductibles de la fabrique de la ville durable, éprouvent des difficultés à se stabiliser dans l'espace urbain. Ce phénomène invite « à questionner les modèles préétablis du “bon jardin”, et à pointer l'enjeu de préserver des

¹⁵ Christophe Schwartz et Jean-Noël Consalès, *Jardins associatifs urbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques. Compte-rendu de fin de projet*, Agence nationale de la recherche, 2017, https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/442/jassur_jardins_associatifs_urbains_et_villes_durables_compte_rendu_du_programme_de_recherche ; Perrine Vandenbroucke *et al.*, « Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique », *Géographie et cultures*, n° 103, 2017, p. 19-37.

¹⁶ Guilhem Mousselin et Pascale Scheromm, « Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne », *Articulo. Journal of Urban Research*, numéro spécial 6, 2015, <https://doi.org/10.4000/articulo.2685>.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Christophe Schwartz et Jean-Noël Consales, *op. cit.*

¹⁹ Maud Chalmandrier *et al.*, « “L'agriculture urbaine”, entre concept scientifique et modèle d'action », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, p. 119-138, <https://doi.org/10.4000/gc.5052>.

attitudes projectuelles, fondées sur la compréhension fine des aspirations sociales et de la singularité du lieu²⁰ ».

À l'inverse, le très faible nombre d'études concernant à la fois les territoires extra-métropolitains et les pratiques jardinières « privées » pose question. Récemment, des chercheurs ont souligné l'« angle mort » que représentent les jardins potagers privés « dans les études sur les jardins en général²¹ » ainsi que la faible quantité de travaux portant sur les pratiques individuelles tout comme sur les « acteurs ordinaires » du jardinage²², « malgré leur rôle prépondérant dans la fabrique du paysage urbain²³ ». Peut-on faire l'impasse sur les pratiques individuelles et collectives de jardinage si l'on cherche à identifier tant les « aspirations sociales des habitants » que la « singularité du lieu » pour s'engager collectivement dans la durabilité ? Renvoyant aux notions de pérennité et de résistance, la notion de durabilité n'implique-t-elle pas aussi de prêter attention aux processus qui sous-tendent ou compromettent la permanence des jardins dans le territoire ? Œuvrer dans le sens de la durabilité des territoires implique non seulement de tenir compte « des besoins de la société locale et des enjeux pour le territoire », mais aussi de s'appuyer « sur les pratiques d'ores et déjà à l'œuvre dans les jardins potagers du territoire²⁴ ».

Dans cet article, nous interrogeons la transition socio-écologique d'une petite ville au filtre des pratiques du jardinage habitant. Les petites villes tout comme les espaces ruraux sont marqués par la présence de jardins aux formes diverses et dont l'inscription dans le territoire varie au cours du temps. La recherche sur une

²⁰ Perrine Vandenbroucke *et al.*, *op. cit.*

²¹ Maxime Marie, « Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n° 2, 2019, <https://doi.org/10.4000/vertigo.26215>.

²² Elsa Bernot, « Les potagers urbains, productions paysagères des jardiniers ordinaires », *Agricultures urbaines durables : vecteur pour la transition écologique*, Colloque international, Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès, 6-9 juin 2017, p. 22-24.

²³ *Ibid.*

²⁴ Sylvie Lardon, Ornella Beuseroy et Lise Lalanne, « Les jardins potagers, lieux d'échange et d'apprentissage collectif », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 58, 2020, p. 41.

petite ville revêt dans notre cas un intérêt double. D'une part pensée « comme un "observatoire" pour appréhender des évolutions socio-économiques et politiques d'ordre général », elle possède de ce point de vue « une échelle territoriale qui permet une approche plus complète des phénomènes observés²⁵ ». D'autre part, en tant qu'elles participent à de nouveaux « périmètres locaux d'action publique et privée » au premier rang desquels les EPCI²⁶, les petites villes sont des lieux de projet d'aménagement et de développement aujourd'hui stratégiques²⁷. Cette recherche sera ainsi l'occasion de confirmer ou d'infirmer les dynamiques constatées autour des pratiques jardinières dans les espaces denses des métropoles, mais surtout d'en élargir la compréhension.

Nous prenons appui sur l'étude du cas de Magny-en-Vexin, situé en périphérie Nord-Ouest de l'Île-de-France. Implanté dans une petite vallée, au sein d'un vaste espace agricole préservé aux portes de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, Magny concilie non sans difficulté les facettes de son identité plurielle : son passé rural et artisanal continue d'infuser dans les paysages et les pratiques spatiales d'un territoire qui se recompose sous l'influence métropolitaine. S'élaborant de manière souvent informelle et spontanée, directement par et pour les habitants, les formes de jardins que l'on rencontre sont diverses et peuvent aussi bien être collectives qu'individuelles. C'est en périphérie urbaine, tout particulièrement au contact de la rivière, que les pratiques jardinières ont façonné des sites singuliers et pérennes, parfois cultivés depuis plusieurs siècles.

Or, la création par la municipalité en 2017 d'un jardin partagé marque un tournant dans l'histoire du jardinage magnytois, introduisant l'implication inédite de l'acteur public dans la gouvernance des jardins à Magny et contribuant au réinvestissement par les activités humaines de l'espace de la rivière. Cet événement laisse supposer que les attentes des habitants en matière de jardinage

²⁵ Jean-Charles Édouard, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », *Annales de géographie*, n° 683, 2012, p. 26.

²⁶ Établissement public de coopération intercommunale.

²⁷ Jean-Charles Édouard, *op. cit.*, p. 37.

urbain se sont transformées. Nous faisons ici l'hypothèse que les pratiques jardinières se renouvellent à la croisée des mutations urbaines et des enjeux socio-écologiques du territoire. Nous nous attachons en particulier à identifier dans quelle mesure le rapport entre la rivière et des jardins peut caractériser l'évolution du paysage urbain de cette petite ville. L'un des objectifs de l'article est de mettre au jour les représentations qu'ont les habitants-jardiniers de la pratique du jardinage afin de mieux cerner leurs aspirations, dans un contexte où coexistent des jardins parfois vieux de plusieurs siècles avec d'autres créés au tournant du XXI^e siècle, et où se côtoient une pluralité de profils de jardiniers. Il s'agit aussi d'évaluer si, dans la perspective d'un projet durable s'inscrivant dans la transition socio-écologique du territoire, le paysage de la vallée urbanisée peut se ranimer à la faveur du regain d'intérêt constaté pour le jardinage.

Après avoir présenté le contexte de la recherche et le terrain d'étude, nous chercherons à mettre au jour les dynamiques sociales et spatiales à l'œuvre dans les jardins à travers la comparaison de trois sites jardinés en bord de rivière, que nous mettrons en perspective avec l'ensemble des jardins. Un troisième temps sera dédié à une approche géohistorique de l'évolution des jardins permettant de resituer ces dynamiques dans l'épaisseur spatiale et historique du territoire. Ensuite, nous tenterons de comprendre sur quoi repose la permanence des lieux de jardinage les plus anciens. Puis nous analyserons les liens entre deux types de jardin, les plus anciens d'une part, les plus récents d'autre part, et les perceptions emboîtées du paysage du fond de vallée. Finalement, nous discuterons la notion de durabilité au regard des processus qui sous-tendent l'ancrage des pratiques jardinières habitantes dans le territoire, ainsi que la possibilité de conjuguer les pratiques jardinières avec une politique paysagère participative, en vue d'initier un projet durable pour le fond de vallée co-construit avec les habitants. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête de terrain essentiellement qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs et des entretiens libres, associés à des observations *in situ*. Nous convoquons aussi les méthodes de

l'analyse cartographique diachronique afin de mieux saisir les phénomènes de continuités et de ruptures qui caractérisent l'évolution de la vallée jardinée de Magny.

1. Magny-en-Vexin, une petite ville sous influence métropolitaine

1.1. Une étude de cas adossée au programme de recherche Popsu-Territoires

Cet article expose quelques-uns des résultats de la recherche menée dans le cadre du programme de recherche-action Popsu-Territoires²⁸ à Magny-en-Vexin²⁹. Comptant un peu plus de 5 600 habitants, la ville est située dans le Val-d'Oise et fait partie des 98 communes du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français (figure 1). Située à une heure de Paris, elle a vu nombre de ses activités se délocaliser, depuis les années 1970, vers la ville nouvelle de Cergy-Pontoise érigée à seulement 25 km de Magny. Dans le même temps, que ce soit par contrainte financière ou par choix d'un mode de vie plus calme « à la campagne », une population urbaine a élu résidence à Magny, profitant des multiples avantages d'une commune qui a su garder des services de proximité tout en étant accessible depuis les grands centres urbains. Dépendant économiquement de la métropole, faisant face au délitement de sa centralité ainsi qu'à une baisse d'attractivité, Magny est aujourd'hui en recherche d'une nouvelle centralité territoriale.

Dans ce contexte, le projet de recherche Popsu, porté par une équipe pluridisciplinaire réunissant des chercheurs issus de l'architecture, de l'anthropologie, de la géographie et du paysage, s'attache à dessiner les contours d'un projet de revitalisation dont le levier principal serait la reconnaissance de la valeur des lieux. Il s'agit dès lors de mettre en évidence des dynamiques porteuses

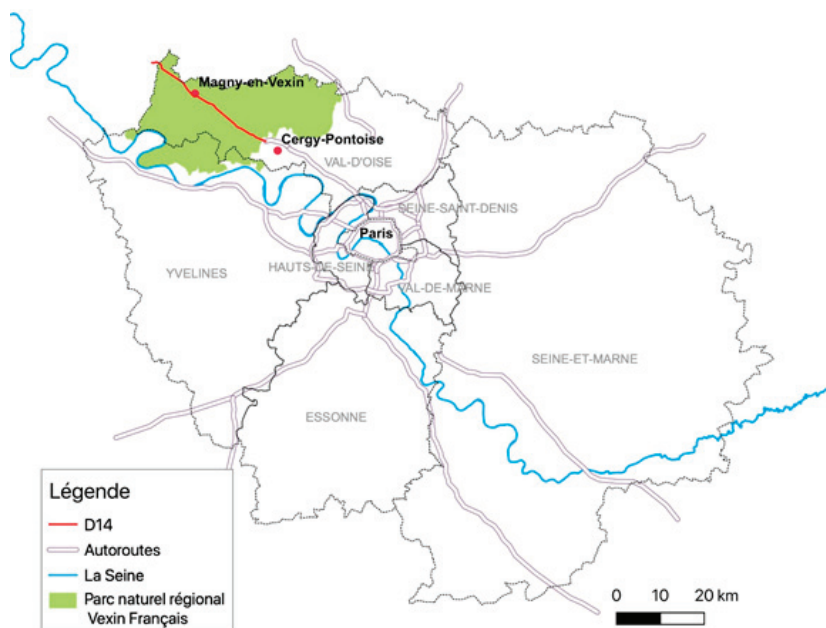
²⁸ Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines, lancée par l'agence interministérielle du PUCA (Plan urbanisme construction architecture).

²⁹ Flora Rich, « Trajectoire d'une vallée jardinée : quand les jardins potagers rencontrent l'Aubette de Magny », mémoire de recherche de master 2, Versailles, École nationale supérieure de paysage, 2020.

d'avenir, d'en identifier les blocages et d'interpeler les politiques publiques sur des projets de territoire allant dans le sens d'une meilleure résilience pour cette petite ville. Pour atteindre ces objectifs, le programme Popsu, se déroulant sur une année, s'appuie sur un volet important d'enquêtes de terrain et intègre l'animation de trois ateliers participatifs impliquant élus et habitants. La volonté de s'appuyer sur les aspirations citoyennes introduit l'idée d'une démarche participative au cœur d'un projet d'avenir concerté pour Magny.

Figure 1

Magny-en-Vexin, une petite ville située en périphérie Nord-Ouest de l'Île-de-France



1.2. Les jardins potagers : derniers témoins d'une histoire du partage de l'eau

Au cœur du Bassin parisien, Magny-en-Vexin est implanté dans la vallée de l'Aubette, sur un socle de craie qu'elle a érodé. Cette petite rivière de 15,4 km s'étend d'Est en Ouest jusqu'à rejoindre l'Epte, affluent de la Seine. Bien contenue dans le relief de la vallée, la ville est entourée de grandes cultures en *openfield* s'étirant depuis la mi-pente sur les plateaux limoneux. Celles-ci constituent des paysages agricoles emblématiques dont la préservation représente l'une des missions phare du PNR. « Avec 957 ha de surface agricole utilisée [...] sur les 1 402 ha de la commune, ce sont près de 70 % des terres qui sont dédiés à l'agriculture³⁰ ».

L'Aubette structurait la vie urbaine et rurale et a conditionné le développement de Magny des siècles durant. Les petites industries, moulins, tanneries et chaiseries, partageaient l'espace de la rivière et la ressource en eau avec les activités agricoles, les usages domestiques et les jardins. Avec la disparition de l'économie traditionnelle au cours du XX^e siècle, la rivière est reléguée dans les marges du territoire dont elle peine aujourd'hui à s'extirper. C'est dans sa traversée urbaine que sa marginalisation est la plus éloquente : tantôt canalisée ou busée, tantôt dissimulée derrière un écran de végétation dense, elle s'oublie des habitants comme du paysage qu'elle a pourtant fortement contribué à façonner.

Du faisceau d'activités humaines jadis rassemblées au fil de l'eau subsistent la pratique de la pêche et celle du jardinage. Les jardins constituent des espaces d'usages actifs et vivants, matériellement inscrits dans le territoire de la commune sous l'action et l'initiative des habitants jardiniers. Ils font partie des 4,6 hectares de jardins potagers que compte Magny et plus précisément des trois quarts qui sont cultivés sur des parcelles cadastrales sans bâtiment d'habitation, c'est-à-dire entièrement dévolues à l'activité de jardinage (figure 2), prenant place à l'interface des espaces bâtis, agricoles et naturels. Dans le cadre de cette étude, nous

³⁰ Magny-en-Vexin, *Plan local d'urbanisme*, Pièce n° 1, Rapport de présentation, 2007, p. 8, <http://www.magny-en-vexin.fr/2559-plan-local-d-urbanisme.htm>.

nous concentrons plus particulièrement sur 3 secteurs en rapport avec la rivière, encadrés en rouge sur la carte. De par leur localisation géographique dans le fond de vallée mais aussi par l'usage de l'eau qu'ils font pour l'irrigation des cultures, les jardins ont développé une relation privilégiée avec l'Aubette qui a donné naissance à des organisations spatiales singulières. L'absence de bâtiment d'habitation et de clôture rigide leur confère la physionomie de jardins familiaux mais leurs modes de gestion sont variés, allant de l'usage collectif du terrain à l'occupation individuelle et privée (figure 3). Ils sont repérés en A, B et C sur la figure 2.

Figure 2

Répartition des jardins potagers dans la ville



Source : document de l'auteure à partir d'une photographie aérienne Google Earth, 2020.

Légende

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Jardins avec potager sur parcelle cadastrale avec habitation | HODENT | Nom de commune |
|  | Jardins avec potager sur parcelle cadastrale sans habitation | Rue de Crosne | Nom de quartier |
|  | Aubette et affluents |  | Limites de la commune de Magny-en-Vexin |
|  | Parcelles cadastrales contenant un potager |  | Limites des quartiers (PLU 2007) |
|  | Groupes de jardins étudiés | | |

Figure 3

Trois jardins potagers au bord de l'Aubette



A. Jardins de Vernouval (A sur Figure 2)
 B. Jardin privé à La Rosière (B sur Figure 2)
 C. Groupe de jardins privés à Blamécourt (C sur Figure 2)

1.3. Évolution des catégories socio-professionnelles des Magnytois depuis 1990

Entre 1990 et 2018³¹, trois tendances sont à noter concernant l'évolution des actifs magnytois. En 1990, avec 38 % de la population, le territoire est fortement représenté par les catégories ouvrières, dépassant alors de 10 points la moyenne du département du Val-d'Oise (25,3 %). En 2018, celles-ci ne constituent plus que de 17,6 % de la population de la commune. Si cette baisse suit la tendance du secteur industriel dans le département, la part des actifs ouvriers magnytois est désormais inférieure à la moyenne du département (18,2 %). À l'inverse, la proportion des employés passe de 19,6 % en 1990 à 31,3 % en 2018, rejoignant la moyenne du Val-d'Oise, plutôt stable depuis 1990. Finalement, constituant 7,1 % de la population magnytoise en 1990 puis 10,6 % en 2018, les catégories et professions intellectuelles supérieures augmentent mais demeurent nettement en dessous des chiffres du département, lesquels atteignent aujourd'hui une moyenne de 18,2 % de la population val-d'oisienne.

³¹ Sources : les données de la période 1990-1999 sont produites par le Comité CEEVO et ont pu être consultées dans le Plan local d'urbanisme de Magny-en-Vexin, Pièce n° 1, Rapport de présentation, 2007, p. 55 ; les données de la période 2008-2018 sont produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et sont consultables en ligne.

1.4. Méthodologie de recherche

La démarche de recherche s'appuie d'un point de vue méthodologique sur des enquêtes qualitatives. Le nombre de lots cultivés à distance du domicile est estimé entre 60 et 70³². Parmi eux, dix-huit jardiniers ont été interrogés dans leur jardin suivant une grille d'entretien (Annexe). Le président d'association des Jardins de Vernouval ainsi que cinq élus et anciens élus chargés de l'aménagement du territoire ont fait l'objet d'entretiens personnalisés. Enfin, des habitants ont répondu à des questions transversales autour du jardin, de la rivière et du cadre de vie, au cours d'entretiens informels. Ces enquêtes ont plusieurs objectifs. Il s'agit de documenter les pratiques ayant cours dans les jardins magnytois, puis de recueillir les perceptions des habitants sur l'évolution des jardins et de mettre en évidence les tensions politiques, locales et sociétales qui animent le jardin potager aujourd'hui.

Afin de resituer les jardins dans l'épaisseur spatiale et temporelle du territoire, nous adoptons ensuite une démarche géohistorique, qui permet de « montrer les permanences, l'inertie ou les trajectoires imposées par des configurations spatiales³³ ». À travers une analyse cartographique diachronique, une telle approche se donne pour but d'observer comment les jardins potagers s'articulent avec le territoire.

Une étape de travail essentielle et très chronophage a consisté à faire un inventaire des espaces de production à partir de la photo-interprétation de clichés aériens haute résolution pris à trois dates différentes. La méthode employée est similaire à celle

³² Le nombre exact de lots cultivés doit faire l'objet d'un comptage systématique sur le terrain qui n'a pas pu être mené dans le cadre de cette étude, notamment en raison de l'accès difficile à certains sites de jardinage et du statut variable des jardins qui ne sont pas tous des jardins collectifs à proprement parler. Par ailleurs, nous avons préféré estimer le nombre de lots cultivés plutôt que la population de jardiniers, dans la mesure où celle-ci est à géométrie variable : un jardin peut recevoir des amis, des familles...

³³ Nicolas Jacob-Rousseau, « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? », *Géocarrefour*, vol. 84, n° 4, 2009, p. 211-216, <https://journals.openedition.org/geocarrefour/7598>.

qu'a mise en place Maxime Marie dans le cadre d'une étude sur la production potagère domestique³⁴. Les surfaces potagères ont été relevées et numérisées à l'aide d'un logiciel de SIG (Qgis). Deux clichés datant de 1950 et de 1987 issus des archives de l'IGN³⁵ ont été géoréférencés dans le logiciel. Pour identifier les surfaces potagères actuelles, nous avons comparé deux photographies aériennes datées de 2018 provenant de Google Earth et du Géoportail d'IGN. Ces plateformes proposent des images suffisamment fines pour identifier des surfaces potagères de l'ordre de quelques dizaines de mètres carrés³⁶. Comparer ces deux clichés vise à pallier les problèmes de lisibilité dus à la saison (un sol retourné est parfois plus facile à repérer qu'une culture avancée) et à l'heure de la prise de vue, qui peut générer des ombres portées gênantes.

Le parcellaire du cadastre contemporain est comparé à celui du cadastre napoléonien³⁷, après que celui-ci aura été géoréférencé. Ce travail de recouplement des informations des deux cadastres et des trois photographies aériennes sert à mettre en lumière la pérennité ou au contraire l'impermanence des jardins dans le territoire.

Finalement, une vérification sur le terrain a confirmé l'existence des potagers identifiés sur les clichés aériens actuels lorsqu'ils étaient visibles depuis les voies de circulation.

³⁴ Maxime Marie, *op. cit.*

³⁵ Institut national de l'information géographique et forestière. Source <https://remonterletemps.ign.fr>.

³⁶ John R. Taylor et Sarah Taylor Lovell, « Mapping Public and Private Spaces of Urban Agriculture in Chicago Through the Analysis of High-Resolution Aerial Images in Google Earth », *Landscape and Urban Planning*, vol. 108, n° 1, 2012, p. 57-70.

³⁷ Source <https://archives.valdoise.fr>.

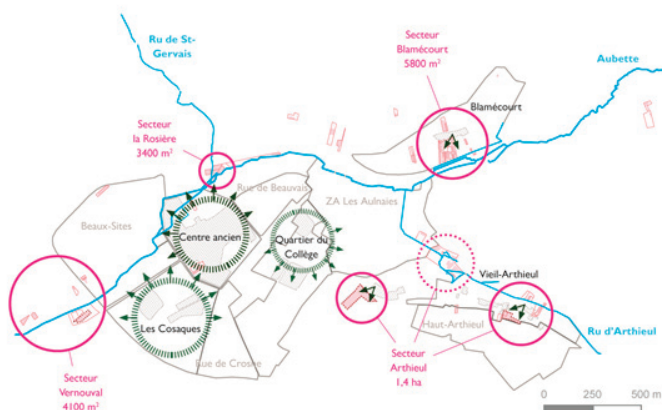
2. Le jardinage à Magny aujourd'hui : entre tradition et renouveau

2.1. Quelques caractéristiques générales sur l'ensemble des jardins de Magny

À Magny, les jardins cultivés à distance du domicile se regroupent dans 4 secteurs principaux. La majorité des jardiniers enquêtés résident dans les quartiers dépourvus de terrain à cultiver : dans les logements collectifs ainsi que dans le centre ancien, où le tissu urbain dense réduit considérablement les possibilités de disposer d'un jardin. La carte de la figure 4 montre que les mobilités domicile-jardin génèrent une dynamique centrifuge du centre vers la périphérie (figure 4).

Figure 4

Localisation des 4 principaux secteurs jardinés et des lieux de résidence des jardiniers



Source : document de l'auteur, 2020.



Des jardiniers ont été interrogés dans tous les secteurs, avec toutefois une majorité active dans les jardins en relation avec la rivière : à Blamécourt, dans la zone inondable de la Rosière et autour du site de l'ancien moulin de Vernouval. La moyenne d'âge des enquêtés est supérieure à 60 ans. Sur les 18 jardiniers qui composent notre échantillon, 11 sont retraités (tableau 1). Les actifs sont tous issus des catégories populaires.

Nous avons répertorié dans deux tableaux le mode de gestion pratiqué ainsi que le statut des jardiniers par secteur (tableaux 2 et 3). Les personnes faisant un potager sur parcelles privées en gestion individuelle sont les plus représentées (12 personnes). Leur terrain est situé à proximité de la rivière, dont les deux tiers à Blamécourt. Dans les jardins de la Rosière et de Blamécourt, on ne compte aucun locataire, néanmoins 3 personnes à Blamécourt bénéficient de l'accès à un jardin sans aucune contrepartie financière. À l'exception d'un jardinier du secteur de Vernouval, qui depuis 1980 loue un terrain appartenant à un agriculteur, tous les autres sont des locataires dans les jardins collectifs. À noter que si un seul jardinier parmi les 16 lots du jardin collectif de Vernouval a été enquêté, le président de l'association ainsi que l'élue qui a initié ces jardins nous ont renseignés au cours d'un double entretien.

Tableau 1

Statut professionnel des jardiniers par secteur

Secteur	actifs	retraités	sans emploi
Vernouval	0	2	1
Blamécourt	4	4	0
Arthieul	1	4	0
La Rosière	1	1	0
Total	6	11	1

Tableau 2

Type de gestion pratiquée par les jardiniers par secteur et taille moyenne des lots

Secteur	jardin privé individuel	lot dans jardin collectif
Vernouval	2	1
Blamécourt	8	0
Arthieul	0	5
La Rosière	2	0
Total	12	6

Tableau 3

Statut de l'occupant du jardin par secteur

Secteur	locataires	propriétaires	bénéficiaires d'un jardin gratuit
Vernouval	2	1	0
Blamécourt	0	5	3
Arthieul	4	1	0
La Rosière	0	2	0
Total	6	9	3

2.2. À Blamécourt et à la Rosière, des jardiniers aguerris dans des espaces fortement appropriés

Dans les jardins de Blamécourt et de la Rosière, la surface dévolue aux cultures potagères est considérable : en moyenne 400 m² pour le premier et plus de 800 m² pour le second. La production, souvent excédentaire, fait l'objet de dons à la famille ou aux amis, voire aux passants. Les jardiniers sont aguerris. Ils ont toujours pratiqué le jardinage, qu'ils ont appris au contact de leur famille, parce que le potager « *c'est une question d'éducation* ». L'attachement aux habitudes héritées marque fortement la vision du jardinage que partagent ces personnes.

Le mode de gestion individuel sur parcelle privée fait que pour un propriétaire vieillissant, souvent lui-même jardinier, se défaire de la charge de l'entretien d'un terrain est souvent la raison qui motive la mise à disposition de tout ou partie à un tiers, voire sa mise en vente. Il est commun que des habitants soient « invités » à venir faire un potager. Ce compromis est perçu comme un échange de services : « *On lui donne le jardin et puis là elle va nous tailler la haie en conséquence. On se rend service. Avant c'était mon mari qui taillait tout ça mais il est trop âgé* ». L'accord, impliquant peu ou pas d'argent et se faisant à l'oral, reflète l'intérêt double satisfaisant les deux parties. Reposant sur un mécanisme d'offre et de demande informel, l'acquisition d'un terrain dépend fortement du réseau personnel de connaissances et d'un système social d'entraide (« *Les turcs, j'ai commencé à leur trouver des jardins* »).

Les jardins et leurs aménagements s'intègrent bien dans le paysage de la vallée. Ils sont desservis par des chemins de randonnée partagés avec les promeneurs et les vélos tout-terrain (VTT) (figure 5A). À Blamécourt, on a la possibilité de se rendre sur sa parcelle « par le haut », c'est-à-dire par le système de cours qui organise les maisons, ou « par le bas », où la coulée verte est carrossable au niveau des jardins. À l'intérieur du site, un réseau complexe de servitudes de passage organise la distribution dans l'espace des jardins en veillant à ce que chacun ait accès à l'Aubette pour l'arrosage (figure 5B). L'existence de la rivière entraîne la démultiplication des points d'eau dans le jardin. Outre les prises directes dans le ruisseau et les rigoles de dérivation, les résurgences de sources ont été maçonnées (figure 5C) et des puits sont creusés un peu plus haut dans les pentes, où la nappe, peu profonde, est facilement atteinte. Ces aménagements représentent autant de manières d'amener l'eau au plus proche des cultures. À Blamécourt, si un jardinier dispose d'une ressource abondante grâce à l'Aubette, il « *donne de l'eau* » à ses voisins trop éloignés. Un principe de solidarité qui suppose de bonnes relations de voisinage.

Les pratiques culturelles sont variées, en relation avec la culture et le pays d'origine du jardinier (France, Portugal, Turquie, Afrique du Nord). Non-professionnelle, la production est au cœur d'un système de troc actif, notamment en échange de services, ou encore de matières fertilisantes, de paillage, auprès des agriculteurs locaux ou de voisins possédant du bétail (« *Ici y'a rien à vendre, ici on partage. On est un peu à l'ancienne, l'argent il marche pas* »). On s'échange des plants de légumes ou de fleurs. Chacun dispose de son matériel. Certains disent pratiquer un jardinage « *complètement naturel* », d'autres font l'usage d'engrais « *sinon ça pousse pas* ».

Depuis quelques années, les sécheresses sont plus nombreuses et marquées. Cette situation de pénurie d'eau inquiète les jardiniers. Des personnes âgées se sont munies d'une pompe afin de réduire les efforts qu'occasionne la nécessité d'un arrosage soutenu. Pour les jardiniers sans accès à l'Aubette, la récupération des eaux de toitures des cabanes ne suffit plus. Certains font venir des centaines de litres d'eau dans des bidons pendant que d'autres expérimentent des techniques culturelles écologiques diversifiées, consistant à limiter l'impact des sécheresses par un apport d'ombre, de paillage, par des plantations de haies contre le vent, ou encore en éliminant les cultures exigeantes en eau (figure 5D). Pour faire face au stress hydrique, force est de constater que chacun s'adapte à sa manière, en fonction de ses convictions, et qu'il n'existe pas de solutions normalisées.

Les jardiniers de moins de 70 ans aménagent l'espace de manière à concilier production de légumes et agrément. Construction de terrasses et d'abris, barbecue, disposition de tables, de chaises, ainsi que des jeux pour les enfants sont autant d'éléments donnant au jardinier et à ses proches « *l'impression qu'ils viennent en vacances* » et témoignent du haut degré d'appropriation de l'espace. Le jardin apparaît comme une respiration dans la ville (« *je suis bien là, c'est calme, y'a pas de voiture* ») et comme un lieu où l'on est au contact de la nature. Le site de Blamécourt, particulièrement remarqué pour son esthétique, est perçu comme « *agréable* », « *joli* » voire « *super beau* ». Les plus

âgés ont plutôt un rapport industriel à la pratique du potager, laissant une place secondaire au loisir. Il s'agit avant tout d'entretenir un jardin « *propre* », sous peine de s'attirer les mauvais regards. Le loisir et l'ornement peuvent aussi être dénigrés, à tel point que du travail on glisse vers la corvée (« *ça me plaît mais ça me ruine* »).

Figure 5

Des jardins aménagés et intégrés dans le paysage



A



B



C



D

Source : photographies de l'auteure, 2020.

- A. À deux pas du centre-ville, dans le secteur de la Rosière : ruisseau, jardins clôturés et sentier.
- B. Servitude de passage, Blamécourt.
- C. Bassin maçonné dans la pente au niveau d'une résurgence de source, Blamécourt.
- D. Un jardin expérimentant de nouvelles techniques culturales contre le stress hydrique, Blamécourt.

2.3. Le renouveau du jardinage à Vernouval autour des valeurs de l'écologie et du vivre-ensemble

Le cas des Jardins de Vernouval montre un tout autre visage du jardinage magnytois. La création des jardins par la municipalité a fait suite à une enquête qui a identifié une demande de jardins potagers de la part des habitants. Le projet a été porté par l'adjointe à l'urbanisme, à l'environnement et au cadre de vie alors en fonction, en association avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui est chargé de réceptionner les demandes de jardin par les habitants. La gestion des jardins est confiée à l'association des Jardins de Vernouval, laquelle a mis en place un règlement.

Ces jardins sont installés en sortie d'agglomération au pied du talus de la D14, sur un pré racheté par la commune et bordé par l'Aubette. On y accède par la D86, reliant directement le quartier des Cosaques mais peu aménagée pour les piétons, ou par le sentier du GR11 qui traverse le Parc public de l'Aubette et dessert par ailleurs dans le même secteur 4 jardins potagers isolés en gestion individuelle. Un parking est aménagé mais tous les jardiniers ne disposent pas d'un véhicule personnel. Les 16 lots ont une surface moyenne d'une centaine de mètres carrés et sont réservés uniquement aux magnytois habitant en logement collectif, propriétaires ou locataires. Ils sont majoritairement occupés par des couples avec enfants. Les gestionnaires soulignent l'absence de retraité, une surprise que la fondatrice, qui se dit « *très étonnée* », n'avait pas envisagée : « *Non, moi, je ciblais un peu les retraités eh ben en fait ce sont les familles* ». En outre, les demandes sont supérieures à l'offre et l'association a refusé des requêtes d'habitants. Les Jardins de Vernouval, nommés « *les jardins de la ville* », « *les jardins de la mairie* » ou encore « *les nouveaux jardins* », incarnent aux yeux des magnytois le retour du jardinage à Magny (« *ça revient* »).

La dimension de loisir est prononcée. La présence de familles a généré spontanément la création d'un terrain de foot, au nom duquel celles-ci s'opposent à l'ouverture de nouveaux lots de

culture. En effet, d'après le responsable technique, les Jardins de Vernouval remplissent une fonction récréative dans la mesure où « *les gens veulent être dehors* » mais où les jardins publics magnytois « *ne sont pas très prisés* ». Un vaste « espace convivial » intègre un barbecue mais limite les réunions à 6 personnes. Le règlement peut de fait être perçu comme trop coercitif par les jardiniers des autres sites de Magny, qui aspirent à une plus grande liberté d'appropriation : « *Moi, les jardins de la mairie là, j'en veux pas. On peut rien faire* ».

Les jardiniers sont inexpérimentés et disposent d'un temps réduit car ils ont une activité professionnelle. Ils cherchent à acquérir un savoir-faire au contact de jardiniers aguerris. On compte alors sur des bénévoles « *très volontaires* » cependant débordés et parfois jugés un peu « *bourrus* ». L'apprentissage ne se limite pas aux savoir-faire culturels, il implique sensibilisation à l'environnement et éducation au vivre-ensemble. Le matériel est partagé, à l'instar de la pompe thermique, dont l'usage mutualisé permet de remplir, avec l'eau de l'Aubette, des cuves fournies par l'association. Le terrain n'étant pas viabilisé, cet outil puissant dispense les jardiniers d'aller à la rivière remplir les arrosoirs. Il permet aussi de s'affranchir des contraintes spatiales quant à l'organisation du jardin, comme en témoigne le choix d'implanter les cultures relativement loin de la rivière. Bien que le site n'ait pas été précisément choisi en raison de sa présence, l'Aubette est considérée comme une « chance » au vu des problèmes de sécheresses qui touchent les jardins de la commune. Toutefois, le partage de la pompe est susceptible de causer des conflits.

En interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires, le règlement opère un filtrage voulu des profils de jardinier : « *Y'en a qui sont partis la première année à cause de ça* ». L'ancienne adjointe a connaissance de leur emploi dans certains jardins magnytois : « *Et je veux pas les voir, parce que je sais ça !* » Cette défiance se diffuse par ailleurs dans tous les jardins de Magny, où les défenseurs du discours environnementaliste attribuent aux « *anciens* » des comportements néfastes vis-à-vis de la nature. Les

pratiques intégrant le discours écologique se construisent ainsi en opposition à des méthodes perçues comme archaïques.

Si les notions de productivité et de rendement sont absentes des discours, les initiatives de jardiniers susceptibles de réduire l'impact environnemental des activités humaines sont par contre très valorisées : « *Elle est très active, elle bidouille, elle fait ces trucs. C'est un peu en vrac mais [...] c'est pas grave dans la mesure où... C'est particulier quoi* ». Le jardin devient « *expérimental* ». On y respecte la « *mémoire du terrain* » par la préservation d'herbes souvent jugées « *indésirables* », quitte à ce que cela bouscule l'esthétique ordonnée du jardin traditionnel (figure 6). Du reste, les fondateurs, qui admettent « ne rien connaître au potager », se sont « *penchés sur l'environnement* » à l'occasion de la création de ce jardin et de la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts de la commune, qui participe de la même volonté de prendre en compte l'écologie dans les politiques publiques locales.

L'application concrète du règlement pose des difficultés aux gestionnaires. Le président se plaint du comportement passif de certains qui s'attendent à disposer d'« *un jardin clef en main* » et qui ne « *savaient pas trop ce que c'était que l'échange. [...] Parce que quand on dit "familiaux", "partagés", ça a un sens !* » Le tri des déchets ou encore la participation aux tâches collectives, tels que l'entretien du terrain et l'implication dans le fonctionnement de l'association, convergent en un faisceau de valeurs que dès lors « *il faut arriver à leur inculquer* », ce qui impliquerait qu'« *un chef de file* » prenne la situation en main. Décrétés « *individualistes* », ces jardiniers écornent la vision « *très idyllique* » que les fondateurs avaient du jardinage collectif. Un mal qu'ils imputent à la « *mentalité* » des petites villes où les habitants seraient « *beaucoup moins sensibles* » à l'écologie que dans les grandes villes. Pour eux, Magny, en tant que petite ville évoluant dans un espace rural, resterait en périphérie du phénomène progressiste porté par les métropoles, où l'écologie et le vivre-ensemble seraient au centre d'un projet d'avenir.

Figure 6

Une jardinière expérimente la permaculture aux Jardins de Vernouval



Source : photographie de l'auteure, 2020.

2.4. De l'abandon des jardins à l'enfrichement des paysages

Outre les Jardins de Vernouval qui sont complets, trouver un jardin à Magny n'est pas tâche aisée, malgré l'existence de terrains privés libres. À Blamécourt, après avoir été chassé d'un jardin collectif à la suite de la revente du terrain par l'agriculteur qui en était propriétaire, un couple de jardiniers a pu installer gratuitement son potager sur le terrain d'une dame qui ne parvenait plus à l'entretenir : « *Ben on a cherché, cherché vraiment, et on a trouvé celui-là. [...] Elle a 96 ans, la dame* ». Mais, selon cette jardinière, la méfiance gagne les propriétaires âgés, en lien avec un litige qui dure depuis une dizaine d'années en raison du bornage des parcelles, irrégulièrement matérialisé par des clôtures souples. Dans ces conditions, ils craignent de se faire spolier leur bien : « *Là-haut, au-dessus, c'est en friche aussi. Vous voyez ? C'est dommage* ».

hein. Y'a des personnes qui cherchent pour faire le jardin, ils disent non ». Ils font alors le choix d'abandonner leur terrain ou de minimiser la gestion, déléguée à un professionnel de l'entretien ou prise en charge par un fils qui tond lorsqu'il est de passage.

Pour l'ancienne adjointe au maire, le renouvellement difficile des jardins est favorisé par le départ des héritiers qui s'installent ailleurs qu'à Magny : « *Souvent, vous avez le papi [...] qui peut plus cultiver son jardin donc c'est là où ils offraient donc, des parcelles [...] Tout ça a disparu parce que quand les gens ils décèdent, ben ils vendent la maison et puis voilà* ». Même s'ils restent propriétaires, l'absence d'interlocuteur sur place rend difficile la mise en relation avec un potentiel repreneur, et, là aussi, le terrain sera en proie à la friche.

Ces abandons aux raisons multiples témoignent d'une gestion qui se complique. Ils génèrent de l'amertume à l'égard des générations qui suivent et de « *la société* », composée « *d'assistés* », qui, contrairement aux « *anciens* », « *ne veulent pas travailler* ». Pour les jardiniers qui ont le souvenir d'une ville où « *avant tout était cultivé* », l'inéluctable disparition des générations anciennes, associée aux représentations négatives des jeunes, entraînerait fatalement l'effacement des jardins du paysage magnytois. « *Vous avez vu la moyenne d'âge des personnes dans les jardins... Qui va reprendre ?* »

Mais ce sont les pouvoirs publics qui cristallisent le plus de critiques et rejoignent celles de l'ensemble des habitants. Ils sont accusés de la mauvaise gestion des berges de la rivière aux abords des jardins (« *ils font rien* », « *c'est sale* »). Le manque d'aménagement est perçu comme une dégradation de l'expérience esthétique de l'espace, tant par les jardiniers que par les promeneurs de la coulée verte et des sentiers de randonnée qui longent les cours d'eau et les jardins. Entre l'entretien irrégulier des berges par les collectivités locales, les modalités de gestion variables des haies par les jardiniers et l'abandon de terrains, les promeneurs ne discernent plus très bien les jardins (figure 7). De plus, certains choix de gestion des collectivités locales en faveur de la pousse libre de la ripisylve, revendiqués au nom du respect de la dynamique

naturelle de la rivière, sont jugés « *dangereux* » par les usagers de l'espace. Menaces régulières de chute de branches des vieux saules, fermeture des chemins envahis par les ronces et les orties : les promeneurs et les jardiniers se plaignent de n'obtenir travaux d'élagage et de fauche qu'après avoir « *râlé* » auprès de la mairie.

Si les jardins de Vernouval sont repérés par les habitants, beaucoup n'ont que vaguement connaissance des jardins anciens. La nouvelle adjointe à l'urbanisme et à l'environnement elle-même ira jusqu'à les assimiler à « *des mauvaises herbes* ». Deux autres élus, dont l'une actuellement en fonction, traitent le sujet avec indifférence (« *il n'y a pas grand-chose à en dire* »). Confusion, négligence, désintérêt : les collectivités locales font preuve de désaffection à l'égard des sites anciens de jardinage habitant et de leur devenir, confirmée par la faible curiosité qu'a soulevée le sujet lors d'un atelier participatif organisé par les chercheurs du Popsu en octobre 2020.

Figure 7

À gauche : une parcelle abandonnée gagnée par la friche.

À droite : les perceptions des jardins et du ruisseau depuis la coulée verte se diluent dans la végétation



Source : photographies de l'auteur, 2020.

3. Une approche géohistorique de la vallée urbanisée et jardinée

3.1. Les jardins au cœur de l'économie de subsistance

En 1950, les cultures potagères ont une emprise importante (figure 8). Totalisant près de 58 hectares³⁸, elles s'étalent depuis le centre vers la périphérie immédiate de la ville où elles coexistent avec des vergers et des prairies³⁹. Au-delà, grandes cultures et boisements prennent le relais, implantés de la mi-pente aux plateaux.

L'interprétation du cliché aérien de 1950 montre déjà l'existence de deux types de jardins potagers encore observés aujourd'hui : ceux qui prennent place immédiatement à côté de la maison, et ceux qui s'en distancient. Une partie des cultures est très clairement associée au bâti, auquel elles sont intriquées dans le centre ancien et qu'elles suivent le long des maisons des anciens villages de Blamécourt et d'Arthieul et des extensions urbaines du XIX^e siècle. Néanmoins, dans les villes médiévales, les jardins intriqués au bâti avaient des superficies insuffisantes pour subvenir aux besoins de la totalité de la population urbaine⁴⁰. C'est pourquoi un nombre important de jardins s'affranchit du bâti pour constituer autour de la ville l'« auréole de jardinage » telle qu'identifiée par Georges Duby⁴¹. À Magny, ceux-là s'étirent entre autres le long de l'Aubette et de la voie de chemin de fer.

³⁸ À cette date, les limites de la commune de Magny-en-Vexin excluaient les anciens villages de Blamécourt et d'Arthieul, qui lui furent rattachés administrativement dans les années 1960. Cependant, par souci de cohérence, nous considérons les limites de la commune de Magny dans leur état actuel.

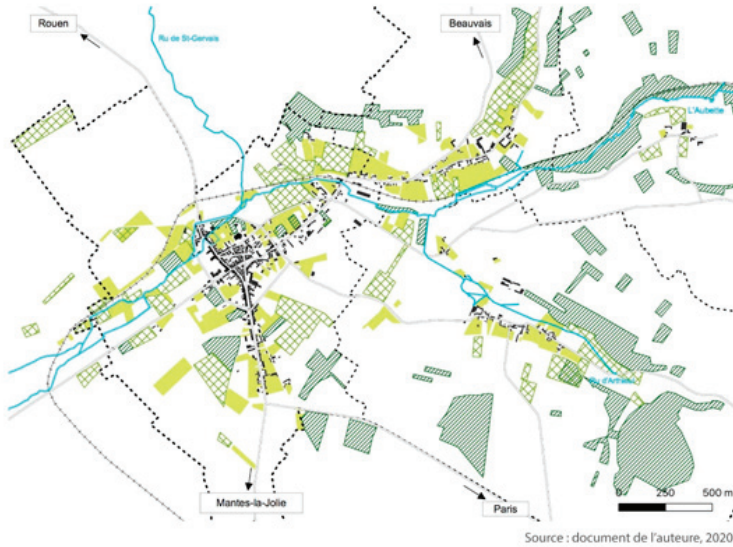
³⁹ Les prairies n'ont pas été relevées sur ces cartographies car elles sont difficiles à distinguer des cultures de céréales, à cette période de l'année, sur les photographies aériennes en niveaux de gris.

⁴⁰ Arlette Higounet-Nadal, « Les jardins urbains dans la France médiévale », dans Charles Higounet (dir.), *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1989, p. 115-144, <https://books.openedition.org/pumi/22517>.






⁴¹ *Ibid.*

Figure 8

En 1950, les jardins potagers au cœur d'une économie de subsistance



Légende

- | | | | |
|---|----------------------|---|---|
|  | Jardins potagers |  | Limites des communes actuelles |
|  | Vergers |  | Limites des anciennes communes de Blamécourt et Arthieul |
|  | Boisements |  | Bâti |
|  | Aubette et affluents |  | Anciennes voies de chemin de fer Lignes Magny-Chars (arrêt en 1987) et Magny-Sagy (arrêt en 1947) |

Pour assurer leur fonction nourricière essentielle, l'implantation des jardins à Magny est fortement corrélée à la rivière qui pourvoit aux besoins en eau des cultures. Dans le fond de vallée, les terrains inondables ou imprégnés d'eau sont défavorables à l'établissement de constructions comme à la culture de céréales. À côté des vergers et des prairies, ils sont alors valorisés par les habitants qui viennent y cultiver leur potager. À Blamécourt, la nature crayeuse du sol, d'où émerge une remarquable ligne de sources dans la partie basse du relief, ainsi que la présence de l'Aubette, en font un site de choix pour les cultures potagères. À

la Rosière, ils profitent de la confluence de l'Aubette et d'un affluent. Une dérivation de l'Aubette pour l'arrosage se retrouve à la fois sur les cadastres ancien et actuel, attestant de la pérennité de l'aménagement hydraulique des jardins.

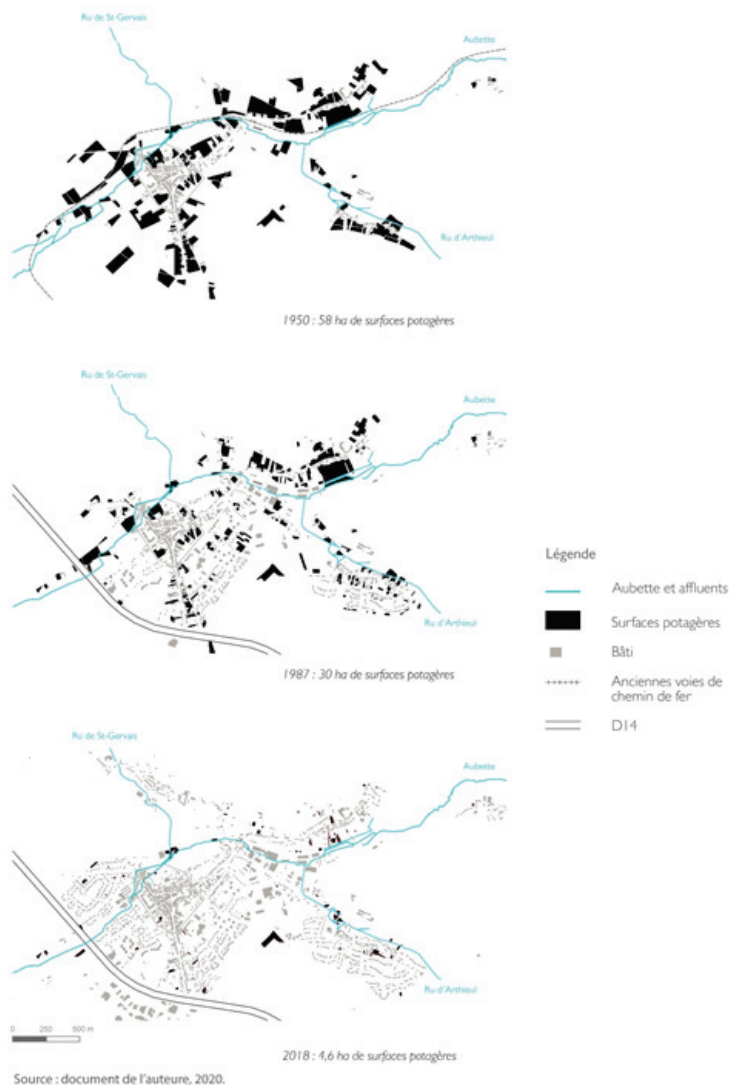
Sur les sites de la Rosière et de Blamécourt, le parcellaire du cadastre napoléonien, daté de 1819, affiche de fortes similitudes avec le tracé du parcellaire actuel. Ces terrains sont donc probablement jardinés depuis au moins le début du XIX^e siècle. La longévité de ces jardins, présents depuis « *très, très longtemps* », a pu être soulignée par les habitants. Le découpage parcellaire à Blamécourt rend compte d'un véritable système de partage de l'espace organisé de manière à ce que chaque parcelle, longue et étroite, ait accès à la rivière grâce à des servitudes de passage toujours utilisées aujourd'hui. Ces deux sites, tout comme celui de Vernouval, très important à l'époque, s'inscrivaient au sein d'un espace aménagé autour du partage de l'eau qui dépassait largement le cadre de la pratique du jardinage. Cela incluait moulins, activités artisanales et petites industries toutes dépendantes de la ressource en eau. Le haut degré d'aménagement de la rivière ainsi que la multifonctionnalité des ouvrages hydrauliques tels que les canaux, les biefs ou les sources maçonnées, témoignent du rôle vital et structurant que jouait l'Aubette à Magny.

3.2. Mutations spatiales des jardins et du bâti

Après la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles formes d'habitat se développent : les logements collectifs d'une part et pavillonnaires d'autre part. En outre, la ville s'équipe en zones d'activités ainsi qu'en services publics (hôpital, établissements scolaires et sportifs...). La carte de l'évolution des surfaces potagères et du bâti rend compte des mutations des jardins en rapport avec la ville à partir de trois dates : 1950, 1987 et 2018 (figure 9).

Figure 9

Évolution des surfaces potagères et du bâti en 1950, 1987 et 2018



Sur la photographie aérienne de 1987, on compte environ 30 hectares de surfaces potagères, soit presque moitié moins qu'en 1950, tandis que nous avons vu que 2018 en dénombre 4,6. Une analyse comparative des cartes à ces trois dates clefs permet de mettre en lumière deux phénomènes très nets associés à ces mutations urbaines et paysagères.

Le premier relève d'une dynamique de disparition drastique. Constituant les pourtours immédiats de la ville, les jardins sont en proie à l'extension urbaine. Une part importante des jardins est ainsi progressivement absorbée, supprimée ou amputée par la construction de lotissements pavillonnaires et de logements collectifs, d'équipements publics, de zones d'activités et d'infrastructures routières (construction de la D14). La suppression des jardins s'accompagne de la simplification du cours de l'Aubette et de sa canalisation. Le bief de l'ancien moulin de Vernouval est éliminé en même temps que la vaste zone de jardins qu'il irriguait. Un deuxième cas de disparition relève de l'abandon du jardin, gagné par la friche. La dynamique naturelle est toutefois réversible : une parcelle abandonnée peut être remise en culture. La friche reflète alors le délai entre deux cycles de mise en culture. Finalement, le changement de fonction du jardin est à l'origine d'une disparition significative de potagers : l'écrasante majorité des jardins potagers associés à des maisons sont convertis en jardins d'agrément.

Le deuxième phénomène manifeste est celui d'une fragmentation des surfaces potagères, accompagnée d'une réduction de leur taille. Ces processus se lisent nettement si l'on compare 1950 et 1987. Les jardins se désolidarisent, forment un tissu plus lâche et interrompu, là où en 1950 ils constituaient un ensemble homogène et continu.

Un examen plus subtil montre sur toute la période de nouvelles apparitions de surfaces potagères qui mettent en lumière un phénomène plus discret : une dynamique de création de jardins. Sur le cliché de 1987, 8,3 hectares de jardins ont apparu à des emplacements nouveaux par rapport à 1950. Cela signifie que depuis 1950, année qui en totalisait, rappelons-le, 58, ce ne sont

pas 28 hectares qui se sont effacés mais plus de 36. Les créations atténuent un peu les pertes drastiques, qui représentent 1 hectare par an entre 1950 et 2018.

Ces 8,3 hectares créés sont à mettre en résonance avec les 633 maisons individuelles bâties entre 1946 et 1990⁴². Un nouveau type de jardin potager individuel émerge ainsi conjointement à l'apparition de l'habitat pavillonnaire. Néanmoins, alors qu'ils comptaient plus de 10 hectares dans les années 1970, ils disparaissent quasiment tous entre 1987 et 2018, convertis en jardin d'agrément ou subdivisés en d'autres lots de construction. L'extinction du potager pavillonnaire parachève le processus d'expulsion des cultures potagères hors de la ville, qui n'ont plus qu'une très faible existence à l'intérieur du tissu urbain.

Entre 1946 et 2014, 760 appartements sont aussi construits⁴³. En cherchant à faire l'acquisition d'un terrain, les habitants des logements collectifs participent à maintenir des bribes de « l'auréole de jardinage » en périphérie urbaine.

3.3. Depuis 30 ans, le retour des formes collectives de jardinage au bord de l'Aubette

Le tableau actuel des surfaces potagères (tableau 4) montre qu'aujourd'hui ces formes de jardins se trouvent pour les deux-tiers classées en zone N ou A dans le PLU. Le classement en zone agricole des jardins de Blamécourt confirme la vocation nourricière du site. 1,6 hectare de cultures potagères se trouve en situation rivulaire. Le tableau des surfaces indique que les jardins relevés en 1950 et parvenus jusqu'à nous sont largement majoritaires, ce qui révèle la permanence des formes de jardins anciennes dans le territoire magnytois. À l'inverse, la quantité de jardins créés entre 1950 et 1987 et encore cultivés aujourd'hui est fortement minoritaire. Le phénomène est particulièrement prononcé en ce qui concerne les jardins collectifs. Néanmoins,

⁴² Institut national de la statistique et des études économiques, *Dossier complet. Commune de Magny-en-Vexin (95355)*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-95355#consulter-sommaire>.

⁴³ *Ibid.*

presque 1 hectare de potagers créés depuis 1987 est aujourd'hui en culture, dont plus de 6 000 m² sous forme collective et en situation rivulaire.

L'abandon définitif du rail entre Magny et Chars en 1987 entraîne par ailleurs la conversion de la voie en coulée verte, offrant aux habitants la possibilité de suivre le cours de la rivière jusqu'à sa source et améliorant du même coup le cadre paysager des jardiniers. Ainsi, depuis le début des années 1990, le regain d'intérêt pour le jardinage associé à la reconversion du chemin de fer en coulée verte témoigne d'une appropriation renouvelée de l'espace de la rivière.

Tableau 4

Relevé des surfaces de potagers en 2018

	Surface potagers sur parcelles avec bât. habitation (m ²)	Surfaces potagers sur parcelles sans bât. habitation (m ²)	Total (m ²)
Ensemble	11700	34500	46200
Par période			
potagers apparus avant 1950	7580	25950	33530
potagers apparus entre 1950 et 1987	2360	1280	3640
potagers apparus entre 1987 et 2020	2630	6400	9030
Par zonage (PLU 2007)			
potagers en zone urbaine	11270	9100	20370
potagers en zone N et A	1300	24530	25830
Par milieu			
potagers en bord de cours d'eau	1400	16400	17800

4. Jardiner le fond de la vallée ou la pérennité d'un paysage partagé entre ville et campagne

4.1. Les jardins repoussés en périphérie de la ville, entre marginalisation et pérennisation

Le développement économique et les processus de modernisation qui suivent la reconstruction d'après-guerre génèrent de profondes mutations urbaines et provoquent l'abandon de l'économie rurale traditionnelle. L'analyse cartographique diachronique rend compte d'un double phénomène d'exode urbain de composantes naturelles autrefois essentielles aux

citadins, à savoir les jardins et la rivière, tous deux désolidarisés de la ville avec laquelle le lien d'interdépendance est rompu. Les ménages, délestés de la contrainte de la subsistance, changent leurs modes d'approvisionnement alimentaire et recourent de plus en plus à l'achat au détriment de l'autoconsommation. Dans ce contexte, les pratiques jardinières s'érodent et les surfaces potagères se réduisent drastiquement.

« L'auréole de jardinage » perdue par bribes dans les marges du territoire, sous forme d'éclats isolés aux confins de l'urbain, d'un chapelet de jardins le long de la rivière. À l'articulation de la ville et de la campagne, jardins et rivière font état d'un processus d'usure, « d'affaissement » comme l'identifie Jean-Marc Besse, faisant des paysages « des dispersements de vestiges, de restes, de résidus abandonnés au bord ou plutôt à l'arrière et en marge des nouveaux espaces⁴⁴ ». Là où les pratiques jardinières habitantes ainsi que la rivière étaient pleinement intégrées à la vie urbaine, les principes de l'aménagement du territoire et de la production de la ville de la seconde moitié du XX^e siècle ont causé leur marginalisation⁴⁵.

L'absence d'enjeu lié à l'extension urbaine pourrait suffire à justifier la localisation des jardins en zone Naturelle du PLU, sur une prairie inondable à la Rosière, dans un espace soumis aux nuisances de la 2x2 voies à Vernouval. Néanmoins, le cas de Blamécourt interroge : une petite partie seulement de ces jardins est en zone inondable et la majorité relève du foncier agricole non inondable, sans nuisance particulière observée. L'ingratitude du terrain ne serait donc pas la seule raison de la localisation du jardin dans la commune. La nuance est de taille car elle autorise à penser la relation de la ville avec l'ensemble des jardins périphériques en termes positifs et non plus uniquement négatifs, lesquels réduisent le jardin à un rôle urbain subsidiaire, des

⁴⁴ Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage*, Marseille, Parenthèses, coll. « La nécessité du paysage », 2018, p. 62-63.

⁴⁵ Bruno Marmiroli, « Les jardins collectifs ont-ils droit de cité ? », *In Situ*, n° 37, 2018, <https://doi.org/10.4000/insitu.19352> ; Chantal Spillemaecker, « Entre humus et béton, les jardins "sauvages" de Grenoble », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, vol. 12 n°s 3-4, 1984, p. 165-172.

fonctions transitoires et marginales. Si les pratiques jardinières ont bien été touchées par un processus de marginalisation, leur persistance aux abords des espaces urbains reflèterait donc aussi la solidité de leur ancrage dans le territoire.

4.2. Face à la pression urbaine, une plus forte résilience des jardins anciens en gestion individuelle

En outre, l'examen des origines de chaque jardin existant en 2018 révèle que la majorité des sites jardinés aujourd'hui l'étaient déjà en 1950 ; ces derniers ont, en quelque sorte, échappé à la dynamique de disparition du jardinage. Cette persistance pose d'autant plus question que, par ailleurs, l'analyse des résultats met en lumière l'impermanence de certains types de potagers. À ce titre, le cas du potager attendant à un pavillon est l'exemple frappant d'un modèle de jardin dont l'existence dans la ville a été, entre le début des années 1960 et la fin des années 1980, aussi éclatante que fulgurante. Si nous n'avons pas le recul pour juger de la durabilité des jardins apparus dans la dernière décennie, force est tout de même de constater que la stabilité dans l'espace et dans le temps des jardins issus des différentes périodes étudiées est inégale. Les disparités quant à la permanence des lieux de jardinage dans la ville interrogent la capacité de ces objets spatiaux à s'ancrer dans le territoire.

L'étude de la répartition des surfaces potagères dans la vallée et à travers le temps a permis d'établir une corrélation entre la présence de la rivière, le mode de gestion des groupes de jardins potagers et leur ancienneté. Les jardins rivulaires les plus anciens forment des groupes de parcelles privées en gestion exclusivement individuelle, tandis que les jardins les plus récents sont en gestion exclusivement collective sur une ou deux parcelles cadastrales. À première vue, la persistance des sites jardinés sur parcelles privées peut renvoyer à une justification d'ordre historique. En effet, l'extension urbaine d'après-guerre s'est faite aux dépens des vastes sites de jardinage collectif constituant « l'auréole de jardinage ». Dans le territoire national, ce sont « près de 80 % des jardins

ouvriers » qui disparaissent durant les Trente Glorieuses⁴⁶. Ce phénomène est à mettre en relation avec le fort déclin des actifs ouvriers, lesquels constituaient en 1990 la catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire magnytois.

Le rôle de réserves foncières que jouent les jardins collectifs au profit du développement des villes est un phénomène documenté par les chercheurs depuis longtemps⁴⁷, encore tout récemment observé aujourd'hui en France⁴⁸ mais aussi dans d'autres pays⁴⁹. À l'inverse, le morcellement parcellaire des jardins privés stabiliserait la gestion du foncier⁵⁰, ce dernier étant moins susceptible de changer de fonction et moins vulnérable face aux projets d'urbanisme d'ampleur. À partir de ce double constat, il serait tentant de conclure que, en situation périphérique, le jardinage individuel sur parcelle privée serait plus favorable au maintien des surfaces potagères, à la fois dans le temps et dans l'espace. À l'inverse, le jardinage collectif comporterait une instabilité structurelle qui se traduirait par une certaine labilité spatiale et temporelle, du moins tant que demeure une absence de protection juridique significative relative au jardinage collectif.

Dans un tel contexte, « les appropriations, au sens de l'habiter, qui résultent de l'usage, des projections personnelles, peuvent se heurter durement à la versatilité des affectations foncières⁵¹ ». On peut donc légitimement se demander à quel point l'avenir des Jardins de Vernouval est assuré. Mais plutôt que d'opposer la longévité projetée des deux types de jardins, ancien et nouveau,

⁴⁶ Béatrice Cabedoce et Philippe Pierson, cité dans Jean-Noël Consalès, « Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille », *In Situ*, n° 37, 2018, <https://doi.org/10.4000/insitu.19252>.

⁴⁷ Chantal Spillemaecker, *op. cit.*

⁴⁸ Jean-Noël Consalès, Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille, *op. cit.* ; Bruno Marmiroli *op. cit.* ; Camille Robert-Bœuf, « Les jardins familiaux franciliens entre urbanisation, végétalisation et agrarisation. Des espaces au cœur de la fabrique de la ville », *EchoGéo*, n° 50, 2019, <https://doi.org/10.4000/echogeo.18288>.

⁴⁹ Flaminia Paddeu, « Sortir du mythe de la panacée. Les ambiguïtés de l'agriculture urbaine à Détroit », *Métropolitiques*, 13 avril 2017, <http://www.metropolitiques.eu/Sortir-du-mythe-de-la-panacee-Les.html>.

⁵⁰ Sylvie Lardon, Ornella Beuseroy et Lise Lalanne., *op. cit.*

⁵¹ Nicolas D'Andrea et Pascal Tozzi, *op. cit.*

sur le seul critère du mode de gestion du terrain, il paraît plus judicieux d'analyser comment les jardins anciens ont pu se pérenniser dans le territoire. Il s'agit de mieux saisir les modalités d'un ancrage durable, tout en gardant à l'esprit que « l'accès au foncier et la sécurisation des parcelles restent les clefs d'une politique durable de protection et d'expansion des jardins collectifs⁵² ».

4.3. La survivance du paysage productif traditionnel dans le fond de vallée

L'analyse diachronique montre que les jardins de Blamécourt ainsi que ceux de la Rosière sont un héritage direct du passé vivrier de la ville. Ils apparaissent comme étant les plus anciens de Magny et sont caractérisés par la présence de jardiniers ayant hérité un savoir-faire spécifiquement potager, acquis dans le cadre d'une éducation familiale et dans un contexte socio-économique nécessitant pour les habitants de recourir à l'autosubsistance. Une telle pratique relève de ce que des chercheuses ont qualifié de « potager par habitude », défini comme suit : « On entend par habitude, ce qui relève des pratiques coutumières, de l'acte de faire un jardin potager parce que cela "a toujours été ainsi", "pour la famille", pour "avoir à manger pour l'hiver"⁵³ ».

Localisés aux abords de la rivière, ces jardins s'intégraient à un paysage productif traditionnel fondé sur le partage de la ressource en eau entre les différentes activités humaines dépendantes de la rivière. De ce point de vue, le fond de vallée se présente comme un système paysager aménagé autour de la distribution de l'eau dans l'espace, à destination des différents usages, parmi lesquels l'irrigation des cultures potagères. Le délitement du système économique traditionnel et l'abandon de l'eau comme ressource motrice et domestique font alors de ces jardins la « survivance » active des usages d'un paysage productif largement érodé.

⁵² Bruno Marmioli *op. cit.*

⁵³ Manon Gallien, Marjolaine Boitard et Claire Delfosse, « Renouveau des jardins potagers entre milieux urbain et rural ? », *Pour*, n^{os} 215-216, 2012, p. 328.

La « notion de survivance », écrit Besse, « désigne dans les paysages la persistance d'objets, de formes, d'usages, qui, quoique passés, font durer ces paysages dans leur inertie même et leur confèrent une dimension de continuité. Le passé résiste⁵⁴ ». Ce qui nous intéresse ici n'est pas d'identifier ce qui resterait inchangé à partir d'un état de référence supposé, cependant indéfinissable. En effet, dater un jardin ancien relève d'une « mission impossible » parce que ce sont des lieux « en perpétuelle mutation, pris dans les cycles complexes du vivant », de « formes dynamiques et non figées » dont le résultat est celui sans cesse actualisé d'un processus⁵⁵. Il ne s'agit pas de considérer ces jardins comme les reliques d'un paysage révolu, ce qui reviendrait à confondre la notion de survivance, telle que décrite par Besse, avec un principe de conservation. Dans notre cas, il est plutôt question de comprendre quelles « ressources » matérielles et immatérielles s'activent spontanément dans le processus de reproduction du jardin en tant qu'objet spatial, dans un territoire soumis à des mutations urbaines profondes et continues. C'est aussi tirer au mieux parti de l'analyse diachronique, qui « [...] met en avant le rôle de la dimension éminemment mobile du paysage et des systèmes naturels et sociaux qui sont responsables de sa production⁵⁶ ».

4.4. Des jardins « tenus » dans le paysage partagé du fond de vallée

Le jardin relie le jardinier à un propriétaire mais aussi à l'occupant du pré voisin, à qui il prend du fumier ou de la paille en échange de salades, ou encore aux promeneurs qui empruntent, lors de leur balade, les chemins par lesquels on accède aussi aux jardins. Ces derniers font se rejoindre les champs et les espaces urbains,

⁵⁴ Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage*, op. cit., p. 63.

⁵⁵ Hervé Brunon et Monique Mosser, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », *Ligeia*, n°s 73-76, 2007, p. 59-75.

⁵⁶ Marie-Anne Germaine, « Trajectoires paysagères et poids des héritages dans les vallées normandes », *Mappemonde*, n° 99, 2010, <http://mappemonde-archive.mgm.fr/num27/mois/moi10303.html>.

autrement dit la ville et la campagne. La reproduction des jardins repose par ailleurs pour une part sur une forme de partage de la gestion des terrains privés, puisque leur entretien est délégué pour partie ou en totalité à un tiers. Pas nécessairement systématique, elle est courante et semble être pratiquée depuis longtemps par les habitants.

Cette pratique spatiale est inscrite dans la coutume locale ; elle fait du partage une condition, un mécanisme essentiel de l'organisation socio-spatiale de ces jardins, interrogeant dès lors le régime de la propriété privée exclusive, nous amenant à envisager « la question de la relation, dans le paysage, entre les droits de propriété et les droits d'usage⁵⁷ ». On peut encore mentionner le « don » d'eau entre voisins, le système de servitudes de passage ou encore le bief du moulin inactif dont on tire l'eau : les pratiques jardinières s'inscrivent bien dans un paysage historiquement partagé qui « résiste » dans le fond de vallée. Ce sont les habitants qui, par l'intermédiaire des jardins et du renouvellement de la population de jardiniers, en maintiennent la continuité et font de ce passé « un présent actif⁵⁸ ».

Aussi, le déplacement domicile-jardin qu'effectuent les jardiniers engage les espaces urbains dans une relation forte avec la périphérie immédiate de la ville dont le moteur de mise en proximité est la pratique du jardinage. En un sens, vivre dans un immeuble collectif, c'est aussi potentiellement, par le biais du jardinage, développer un rapport quotidien avec un lieu de nature ailleurs dans la commune. On peut dire que le jardinage rapproche affectivement les habitants jardiniers des aménités propres à l'espace de la rivière. Par conséquent, les multiples liens de réciprocité qui se tissent autour des jardins rattachent littéralement le jardinier au paysage et font du jardin en situation périphérique un objet spatial fortement ancré dans le territoire⁵⁹.

⁵⁷ Jean-Marc Besse, « Paysage », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2021 [2017], p. 987-990.

⁵⁸ Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage*, *op. cit.*, p. 63.

⁵⁹ Sylvie Lardon, Ornella Beuseroy et Lise Lalanne, *op. cit.*

Si le jardin est reconnu comme un vecteur de sociabilité et de consolidation des liens familiaux⁶⁰, le système productif traditionnel, dont les fonctions initiales n'ont plus cours, perdure comme paysage en tant qu'il structure des relations de proximité. De fait, « il y va, dans les appréciations du paysage par les êtres humains, de la *relation* qu'ils entretiennent avec le monde qu'ils habitent, et plus précisément des contenus, des formes, des valeurs de cette relation⁶¹ ». Ce paysage est inclusif : il comprend les jardins comme la rivière et les habitants, qu'il tient dans un ensemble cohérent. Finalement, on peut dire de la pérennité des jardins rivulaires anciens que « [c]e n'est pas la "montée" du vestige matériel qui en assure le maintien mais l'inscription dans une structure d'ensemble qui possède sa propre organisation⁶² ».

Au sein d'un territoire jardiné dans un but d'auto-subsistance, les « jardins qui enserraient les villes jusqu'aux abords même des fossés et des portes étaient liés étroitement à la vie quotidienne des hommes de la ville⁶³ ». Bien que pouvant être localisés en périphérie, ils étaient en un sens pleinement intégrés à la ville par la relation de dépendance et le rapport de proximité physique et symbolique qui les liaient. Ces liens, d'une certaine manière, existent encore, et « tiennent » les jardins au sein d'un paysage qui, loin de se réduire aux marges urbaines, constitue l'espace d'un dialogue historique entre la ville, la campagne et les composantes naturelles telles que la rivière.

⁶⁰ Gilles Clément *et al.*, *Des jardins et des hommes*, Montrouge, Bayard, coll. « Société », 2016 ; Frédéric Guyon, « Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés », *Espaces et sociétés*, n° 134, 2008, p. 131-147.

⁶¹ Jean-Marc Besse, « Paysage », *op. cit.*

⁶² Sandrine Robert, « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales*, n°s 167-168, 2003, p. 126.

⁶³ Arlette Higounet-Nadal, *op. cit.*

5. De la permanence des lieux de jardinage à la durabilité : la recomposition des pratiques jardinières à la croisée des paysages

5.1. Un renouveau du jardinage adossé à la refonte des processus de transmission

Jusqu'à la fin des années 2010, le visage du jardinage à Magny était celui d'une pratique traditionnelle, s'inscrivant d'une part dans des lieux jardinés de longue date, d'autre part dans un processus de transmission familiale des savoir-faire. Au vu de l'âge avancé des jardiniers de Blamécourt et de la Rosière, il faut reconnaître que la pratique du « potager par habitude » s'essouffle. Aussi, la présence notable dans les jardins anciens des communautés issues de l'immigration ne doit pas occulter cette réalité du territoire magnytois : l'origine ethnique du jardinier est bien moins déterminante dans le processus de reproduction des jardins que l'« esprit coutumier⁶⁴ » des jardiniers « par habitude » qui, lui, transcende les frontières des pays. De fait, « l'esprit coutumier » est encore vivant au sein des populations d'immigration récente, à l'image des jardiniers d'origine turque qui sont parmi les plus jeunes de notre échantillon. Le passé, donc, « résiste » à travers le maintien d'un jardinage traditionnel, mais pour combien de temps encore ?

L'absence de dialogue entre les jardiniers « par habitude » et les débutants laisse penser que le maintien des sites jardinés de Blamécourt et de la Rosière appelle l'existence d'une population expérimentée de jardiniers, et exclut par là-même une population qui ne serait pas suffisamment autonome, rebutée en outre par la taille conséquente des parcelles dont il faut assumer seul l'entretien. Délaisant les jardins anciens, dont le fonctionnement, en cela très proche des jardins ouvriers, repose sur le modèle individualiste du « travailleur-producteur⁶⁵ », les néophytes sont plus attirés par le modèle du jardin partagé où le groupe, en se constituant en un vecteur de partage, remplit la fonction de transmetteur.

⁶⁴ Manon Gallien, Marjolaine Boitard et Claire Delfosse, *op. cit.*

⁶⁵ Frédéric Guyon, *op. cit.*

En l'occurrence, il aura fallu que la municipalité s'empare de la question du jardinage habitant, enchâssée dans un programme politique inédit introduisant la gestion écologique dans les espaces publics, pour que soit mise au jour une demande locale jusque-là invisible. Cette prise en compte transversale de la question écologique indique que s'est amorcée à Magny une transition socio-environnementale, dont l'actualisation du rôle et de la conception du jardin au sein du territoire est particulièrement représentative. L'avènement du projet écologique et social des pouvoirs publics locaux autorise l'expression d'une demande de jardin insoupçonnée. Cette rencontre d'intérêts agit alors comme un signal fort dans le paysage, et ce d'autant plus que s'exposent, à l'entrée de la ville, des pratiques jardinières manifestement en rupture avec les coutumes jusqu'alors dominantes.

Cette action politique transcende les fonctions « ordinaires » du jardin, que sont la production de légumes, le loisir et la convivialité, pour affirmer sa dimension écologique et son rôle dans la fabrique du territoire durable. Comme Claire Delfosse l'a observé de manière tout à fait similaire dans les territoires ruraux, « les jardins nourriciers jusqu'à peu délaissés, voire réservés "aux anciens habitants", font aujourd'hui l'objet d'un renouveau et de diverses formes de mobilisations⁶⁶ ». Renouveau qui, comme à Magny, « s'illustre par de nouvelles façons de produire, sous forme de permaculture par exemple⁶⁷ ».

En un sens, la rencontre de l'acteur public et des néophytes supplée à celle des générations. L'évolution du jeu d'acteurs impliqués dans la reproduction des pratiques jardinières dans le territoire révèle alors la nécessité de renouveler tant les modalités de transmission que l'organisation des espaces de jardinage pour que perdurent les pratiques jardinières dans le territoire. De fait, bien que l'analyse cartographique diachronique rende compte de la création de plusieurs lieux de jardinage nouveaux depuis 30 ans, seuls les Jardins de Vernouval sont perçus comme un

⁶⁶ Claire Delfosse, « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux », *L'information géographique*, vol. 83, 2019, p. 43.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 44.

phénomène incarnant un « retour » du jardinage. Au regard du développement durable, « les jardins collectifs bénéficieraient d'une visibilité leur permettant de changer momentanément de statut, passant d'une "vocation sociale à une vocation urbanistique"⁶⁸ ».

5.2. Du partage de l'espace à l'espace partagé

La transformation des modalités de partage de la ressource en eau est aussi symbolique d'une évolution. Dans les jardins anciens, comme nous l'avons vu, le découpage parcellaire optimise spatialement l'accès à la rivière. Néanmoins, cette organisation n'empêche pas les inégalités. Certains jardins sont pénalisés par leur éloignement, et c'est alors un système de « charité » qui prend le relais, reposant sur la générosité d'un individu bien pourvu en eau. L'inégalité spatiale – la distance à parcourir – se mue en une arme de pression en cas de conflit avec un voisin, lequel, par représailles, peut empêcher l'accès à l'eau. Aux Jardins de Vernouval, la mutualisation de l'usage d'une pompe thermique gomme d'une part le handicap qu'auraient les parcelles les plus éloignées et garantit d'autre part à chaque jardinier de pouvoir disposer d'eau pour l'arrosage de ces cultures. Un système de partage fondé sur la mise en commun offre plus de sécurité à la communauté quant à l'accès aux ressources que s'il est dépendant de la « charité ».

Or, dans un contexte où le réchauffement climatique constitue une vive menace quant à la ressource en eau, en garantir l'accès devient un enjeu crucial. En 2007, le GIEC pointait déjà les effets du changement climatique sur l'accroissement des sécheresses en France et en Europe, du point de vue à la fois de leur fréquence et de leur intensité⁶⁹. Les perturbations qu'entraînent

⁶⁸ Bruno Marmioli, *op. cit.*

⁶⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs », dans Martin Parry *et al.*, *Bilan 2007 des changements climatiques : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 1-21.

les changements climatiques tendent du même coup à renforcer la valeur des espaces où l'eau est présente et disponible en quantité. Par déduction, on peut dire aussi que s'en trouve accentué le souci de sa qualité, dans la mesure où le recours plus systématique à l'arrosage pour compenser chaleur et déficit pluviométrique persistants implique des prélèvements plus nombreux dans la rivière.

Prenant la forme de transferts de savoir-faire et de mutualisation de matériel ainsi que des ressources, le principe de mise en commun apparaît indispensable au fonctionnement des jardins de Vernouval dont il structure les relations sociales. Multipliant les liens humains, cette trame relationnelle fait que dans leur forme partagée, les jardins se transforment en des « lieux de rencontre et de convivialité dans le quartier, deviennent des lieux de discussion, de réflexion, d'expérimentation sur le jardinage bien sûr, mais aussi sur des thèmes tournant autour de l'évolution de la ville et de l'écologie qui dépassent largement les frontières du jardin⁷⁰ ». À tel point que la rencontre de l'autre et la volonté de s'approprier la ville supplantent la production alimentaire⁷¹. L'échange y est donc tout autant un moyen qu'une finalité.

5.3. La fin du paysage productif, et après ? L'échec des politiques de développement durable à faire commun

L'analyse des résultats met au jour trois dynamiques centrales influençant aujourd'hui l'ancrage des pratiques jardinières dans le territoire : l'érosion des pratiques jardinières, le renouveau du jardinage et le processus d'écologisation des espaces et des comportements. Ces trois dynamiques s'entrecroisent et tissent le visage complexe du jardinage magnytois autour de trois acteurs principaux : les jardiniers « par habitude », les jardiniers néophytes et la municipalité. Le schéma de la figure 10 cherche à représenter la manière dont ces dynamiques distinctes stimulent des processus de différenciation dans les représentations du

⁷⁰ Cyrielle Den Hartigh, « Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? », *Mouvements*, n° 75, 2013, p. 16.

⁷¹ *Ibid.*, p. 15.

paysage du fond de vallée à partir des perceptions d'un même objet spatial, le jardin. Il synthétise la façon dont les interactions entre les acteurs s'insèrent dans ce système complexe de perceptions auquel ils contribuent (figure 10).

Les jardins potagers ont longtemps et largement contribué à fabriquer le paysage de la vallée urbanisée de l'Aubette. C'est pourquoi la dynamique d'érosion des pratiques jardinières a complètement transformé le paysage quotidien des magnytois suffisamment âgés pour s'en souvenir. Pour les jardiniers « par habitude », le départ des enfants débouche souvent sur la vente, la conversion de la fonction du jardin ou le délaissement de l'entretien du terrain. Le choix que font les propriétaires d'abandonner le jardin par crainte de se faire spolier ne fait que mettre en lumière la défaillance d'une population vieillissante face à la gestion et au contrôle de son bien. Pour ces personnes, la transformation du paysage est en rapport avec le désintérêt des jeunes générations pour le jardinage. Partant, ce dernier est perçu comme une activité en voie de disparition. Dans ce contexte d'arasement des pratiques potagères, la disqualification du jardin-loisir, d'une part, la rupture des modes de transmission des pratiques jardinières, d'autre part, convergent pour certains jardiniers « par habitude » vers l'idée que les jardins s'effaceront inéluctablement du paysage. Mais n'est-ce pas surtout la fin de ce paysage productif à laquelle ils assistent avec nostalgie ?

Associé à la mise à l'écart de la rivière, contenue dans une gestion purement technique, aux berges abruptes très difficiles d'accès, régulièrement colonisées par une végétation dense, le déclin des espaces jardinés contribue à l'enfrichement du fond de vallée et au brouillage des perceptions. Les habitants ne parviennent plus à identifier la fonction de l'espace et réagissent par le rejet. L'extension de la friche sur des espaces jadis entretenus entraîne la limitation de leur accès et de leurs perceptions ainsi qu'une déconsidération esthétique qui portent préjudice à l'ensemble du fond de vallée. Ainsi, le paysage est rendu d'autant plus incertain que se déconstruisent les sites traditionnels de jardinage, qui représentent les derniers espaces d'usage de la

rivière dans et à proximité immédiate de la ville. Au-delà des jardiniers, la gestion des paysages devient alors une préoccupation qui traverse l'ensemble de la population magnytoise.

À travers la tentative de valoriser comme réservoir de nature une exubérance végétale résultant de l'absence d'usage de la rivière, certains élus cherchent à initier un basculement idéologique quant à la conception de la nature en ville⁷². Néanmoins, la dynamique naturelle est interprétée comme un abandon de l'espace, attribué le plus souvent à un déficit d'entretien par les collectivités locales. Dans ce contexte de déprise des usages habitants et de dislocation des derniers éléments actifs du paysage productif traditionnel, la gestion différenciée, telle que pratiquée actuellement, ne peut que renforcer le regard dépréciatif des habitants. Confondues dans un même ensemble, comment dès lors distinguer la friche, en tant que signal négatif de l'« entropie du territoire⁷³ », de la nature libre et sauvage, en tant que signal positif d'une action durable ?

Face à la crise des modes de transmission traditionnels, découlant de la disparition du jardin « par habitude », les pratiques jardinières doivent nécessairement se réorganiser pour perdurer dans le territoire. Or, les conditions de reproduction du paysage jardiné historique sont arrimées à l'individu qui détient le savoir-faire adéquat. La raréfaction tant de ce savoir-faire que de « l'esprit coutumier » qui l'entretient constitue un enjeu central pour sa continuité. S'il semble difficile d'enrayer la dynamique de disparition qui l'affecte, la dislocation du paysage jardiné traditionnel pose tout de même la question du devenir du paysage du fond de vallée, désinvesti d'un sens commun et d'une vision d'avenir. En l'occurrence, force est d'admettre que les politiques locales de l'aménagement urbain durable échouent à faire commun.

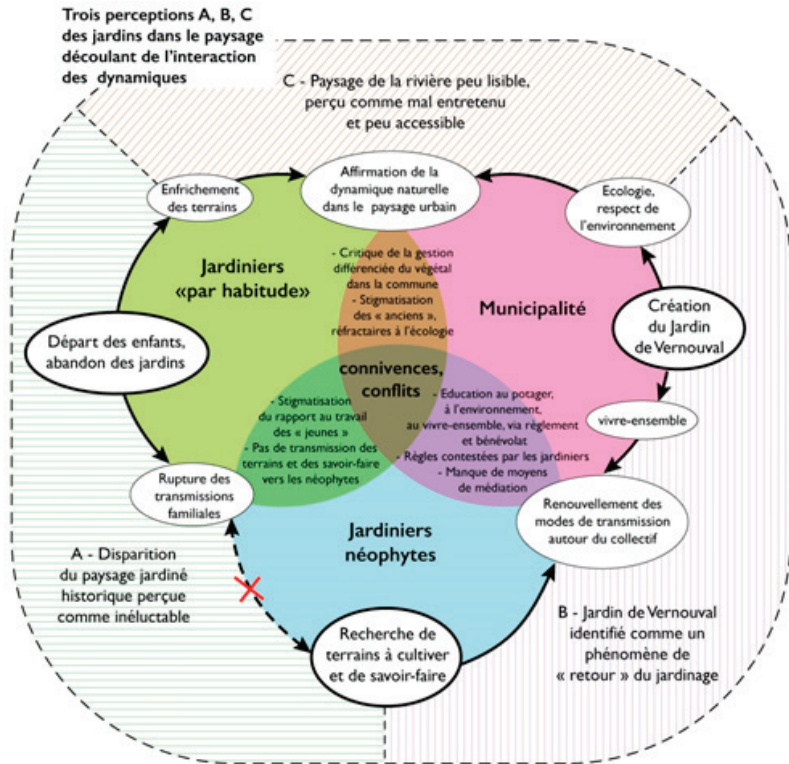
⁷² Fanny Romain, « L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ? Le cas du Lez vert à Montpellier et de la Têt à Perpignan », *Projets de paysage*, n° 10, 2014, <https://doi.org/10.4000/paysage.11836>.

⁷³ Jean-Marc Besse, *La nécessité du paysage, op. cit.*, p. 19.

Figure 10

Les perceptions différenciées des jardins dans le paysage

Des interactions complexes entre les acteurs et les dynamiques spatiales



Source : document de l'auteur, 2020.

6. Du jardin partagé au « paysage commun » ?

6.1. La bascule typologique vers les jardins partagés : une condition de reproduction des pratiques jardinières

Dans les métropoles, l'intérêt renouvelé pour le jardinage urbain a fait naître la forme la plus récente des jardins collectifs, le jardin partagé. Inspirés des « *community gardens* » du New-York des années 1970, les jardins partagés se diffusent, à la faveur de la

ville durable, dans les grandes villes européennes depuis la fin des années 1990. Ils y supplantent les traditionnels jardins familiaux⁷⁴. Ce basculement traduit les mutations socio-écologiques qui remanient profondément les fondements idéologiques du jardinage collectif, voire urbain, et redessinent ses liens avec la ville. Les jardins familiaux apparaissent comme un lieu centré sur la famille, avant tout dédié à l'autoproduction et à l'autoconsommation⁷⁵, où se réalise l'idéal individuel ouvrier aspirant à l'« affirmation de soi⁷⁶ ». Les jardins partagés se présentent quant à eux comme des lieux « activateurs systématiques du “vivre-ensemble”⁷⁷ », qui renforcent « les relations entre habitants et au territoire de résidence⁷⁸ ». Il véhicule l'idéal éco-citoyen co-construisant la ville durable⁷⁹. Derrière la variation de forme et de gestion du jardin collectif se trame alors la mutation de la figure du jardinier.

La cohabitation dans le fond de vallée urbanisée des jardins partagés avec des sites anciennement jardinés, où l'individualisation des parcelles s'apparente à l'organisation des jardins familiaux, confirme cette bascule typologique. Les jardins de Vernouval, adossés à une politique publique en faveur d'un développement urbain durable, transparaissent en effet comme « des lieux de rencontre et des lieux de l'action » « s'inscrivant aisément dans les mouvements de transition⁸⁰ ». Mais contrairement aux métropoles, où la densité et la pression foncière compriment les

⁷⁴ Nicolas D'Andrea et Pascal Tozzi, *op. cit.* ; Arnaud Frauenfelder, Christophe Delay et Laure Scalabrini, « Potagers urbains vs jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 67-81.

⁷⁵ Séverine Gojard et Françoise Weber, « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *INRA Sciences sociales*, n° 2, 1995, p. 1-4 ; Manuel Pluvineau et Florence Weber, « Le jardinage ouvrier : ressource alimentaire et affirmation de soi », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 27, 1993, p. 95-122.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Nicolas D'Andrea et Pascal Tozzi, *op. cit.*

⁷⁸ *Ibid.*, p. 66.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Cyrielle Den Hartigh, *op. cit.*, p. 14. Voir aussi Kaduna-Ève Demailly, « Les jardins partagés franciliens. Des territoires de transition environnementale ? », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, p. 79-95, <https://doi.org/10.4000/gc.4916>.

aspirations au jardinage, le contexte dans lequel les jardins partagés font leur apparition à Magny n'est pas celui d'une raréfaction du sol. Les difficultés que connaissent les groupes de jardins individuels à renouveler leur population vieillissante de jardiniers apparaissent en cela en contradiction avec l'existence avérée de nouvelles personnes désireuses de jardiner. L'incompatibilité entre offre et demande laisse penser que l'accomplissement d'un jardin potager repose sur d'autres facteurs que la motivation de l'habitant et la disponibilité des terrains.

La bascule typologique des jardins individuels vers les jardins partagés accomplit la mutation du jardin en « un tiers lieu d'échange et d'apprentissage collectif⁸¹ », mais elle survient aussi à Magny alors que la rupture des transmissions familiales compromet l'inscription immémoriale des jardins anciens dans le territoire. L'avènement des jardins partagés s'inscrirait non seulement dans une démarche de transition, mais il relèverait aussi de la nécessité d'une refonte de l'organisation socio-spatiale des pratiques jardinières, condition du maintien de la pratique du jardinage habitant dans le territoire. En cela, la comparaison des deux types de jardin éclaire d'une nouvelle manière le rôle du jardin partagé dans le territoire durable.

Du partage solidaire mais inégalitaire de la ressource en eau dans les jardins anciens à sa redistribution égalitaire dans les jardins partagés, la redéfinition des modalités d'accès à la rivière questionne « la manière de s'approprier la ville autrement que par la propriété individuelle ainsi que la façon de participer à son aménagement⁸² ». Sans pour autant faire l'économie du conflit – chose impossible – l'évolution du rapport engagé entre la communauté de jardiniers et l'eau préfigure la redéfinition de la place de l'humain au sein d'une nature qu'il a conscience de devoir préserver ; il interroge aussi le bien commun et la possibilité de faire de la gestion collective de l'accès aux ressources un régulateur des relations interhumaines vers plus de démocratie.

⁸¹ Sylvie Lardon Ornella Beuseroy et Lise Lalanne, *op. cit.*, p. 46.

⁸² Audrey Marco et Véronique Mure, « Jardin partagé », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2021 [2017], p. 769-773.

La réorganisation des jardins, parallèle à l'érosion des pratiques traditionnelles et du paysage productif duquel elles étaient parties prenantes, fait émerger l'idée selon laquelle la pérennité des pratiques jardinières appellerait une recomposition de la communauté autour de ses ressources, matérielles comme immatérielles. La durabilité recoupe alors la notion de permanence. Derrière l'ancrage matériel et physique du lieu de jardinage se trame l'importance d'accorder aux pratiques habitantes elles-mêmes le statut de ressources communes, une idée en faveur de laquelle les jardins partagés œuvreraient. En effet, Véronique Mure et Audrey Marco voient dans les jardins partagés de « véritables socio-écosystèmes, qui ne demandent qu'à être construits et gérés sur une temporalité longue » et qui « constituent dès lors des ressources sociales et naturelles à préserver pour des générations futures. Ils viennent par là même interroger l'éventail des droits fondamentaux pour l'homme, à savoir l'existence d'un droit au jardin, comme peut l'être celui du logement⁸³ ».

6.2. La durabilité envisagée par les pouvoirs publics locaux : des principes de développement urbain rigides

Comme cela est observé dans les espaces ruraux, « le nouvel engouement pour les jardins potagers et les vergers interroge la transmission des savoir-faire. Savoir jardiner ne s'improvise pas, la rupture de savoir-faire étant fréquente⁸⁴ ». C'est d'autant plus vrai que dans les jardins partagés, les jardiniers sont souvent novices. Ils dépendent alors d'un encadrement qui, lorsqu'il est insuffisamment anticipé par l'équipe créatrice et les gestionnaires, engendre lassitude et tensions tant du côté de ceux qui transmettent leur savoir que de ceux qui le reçoivent. Les problèmes de gestion rencontrés dans la mise en place de la vie collective contrarient la vision un peu naïve projetée sur le jardin partagé par les pouvoirs publics⁸⁵. L'importation dans un territoire local des discours environnementalistes globalisants ne saurait pourtant

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Claire Delfosse, *op. cit.*, p. 44.

⁸⁵ Perrine Vandebroucke *et al.*, *op. cit.*

faire l'économie d'une médiation conséquente, laquelle s'abîme au contraire dans une éducation infantilisante et autoritaire, au vu du registre assez dur employé à l'égard des habitants qui n'ont pas embrassé le comportement de « l'éco-citoyen idéal ». La rigidité d'une telle conception de la durabilité tend à réduire le jardin partagé à « une mise en scène de la durabilité que les difficultés de mise en œuvre ou de pérennisation des expériences de jardins contribuent à démystifier⁸⁶ ».

En outre, s'appuyant sur le cas de Portland aux États-Unis, une équipe de chercheurs américains a montré que l'adhésion et l'engagement en faveur de l'environnement à travers la pratique du jardinage urbain durable sont en corrélation avec le revenu et le niveau d'éducation, agissant alors comme de nouveaux marqueurs de distinction sociale⁸⁷. À Magny, cela se traduit par le mépris inconscient de la part d'élites politiques vis-à-vis des besoins essentiels, mais inassouvis, de classes populaires venues chercher, dans les jardins de la municipalité, le contact avec la nature et l'appropriation d'un bout de terrain pour des activités familiales en extérieur. La faible implication des pouvoirs publics dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts concourt paradoxalement à ce déficit, qui touche avant tout les habitants à faible revenu, vivant en appartement et dont la mobilité est limitée. Avant de porter un discours sur sa préservation, il s'agit en premier lieu pour ces populations d'avoir accès à la nature et d'être en mesure d'en apprécier les bienfaits.

D'une manière générale, si les mesures en faveur du développement durable ne rencontrent que peu d'adhésion auprès des populations locales, la responsabilité est rejetée tantôt sur les « anciens », tantôt sur l'habitant des espaces ruraux, tous deux renvoyés à des valeurs obsolètes, voire à des comportements dangereux. Ces citoyens non éclairés présenteraient dès lors un retard préjudiciable sur le progrès enclenché dans les métropoles

⁸⁶ Nicolas D'Andrea et Pascal Tozzi, *op. cit.*, p. 72.

⁸⁷ Nathan McClintock *et al.*, « Socio-Spatial Differentiation in the Sustainable City: A Mixed-Methods Assessment of Residential Gardens in Metropolitan Portland, Oregon, USA », *Landscape and Urban Planning*, vol. 148, 2016, p. 1-16.

en faveur de « la planète ». Somme toute, la rhétorique culpabilisant l'individu est bien commode pour les acteurs de l'aménagement du territoire, dispensés d'une autocritique et de la remise en question d'un cadre pourtant inadapté aux nouveaux enjeux, et peu favorable à l'imagination de nouvelles stratégies⁸⁸. En dépit de la tentation facile mais trompeuse des modèles appliqués comme des baumes miraculeux à la fois sur les maux de la ville et sur ceux de la planète, la durabilité demeure « un processus d'apprentissage assez long, qui s'apprécie davantage par les dynamiques enclenchées que par des résultats qui ne sont jamais immédiats⁸⁹ ».

6.3. Le paysage comme support et outil de médiation de la co-construction du territoire durable ?

Face à la désintégration des pratiques jardinières anciennes et à la dislocation d'un paysage de fond de vallée qui ne se tient plus, les pouvoirs publics opposent une conception rigide de la durabilité qui échoue à rassembler. Pour l'heure, patrimonialiser ce paysage semble bien peu envisagé, notamment car le développement durable ne figure pas à l'agenda politique de la nouvelle équipe municipale, encore moins les jardins, et parce que les habitants ne reconnaissent pas la valeur de cette part de l'histoire locale, qui s'efface dans une relative indifférence. Sa disparition laisse néanmoins deux questions majeures en suspens, transversales au territoire durable : celle du devenir d'un fond de vallée déprécié, sans vision d'ensemble ni projet commun ; celle de la valorisation de savoir-faire jardiniers menacés car arrimés à des sites dont l'ancrage s'érode. À la croisée des dynamiques d'entropie et de renouvellement, le paysage de l'Aubette urbaine est aujourd'hui incertain.

Pourtant, en l'absence des conditions permettant d'assurer la reproduction des jardins, la menace pesant sur la cohésion de ce paysage devient l'affaire de tous. C'est bien ce que révèle la multiplicité des perceptions du paysage du fond de vallée par les

⁸⁸ Cyria Emélianoff, *op. cit.*

⁸⁹ *Ibid.*, p. 58.

populations. Bien que contradictoires, celles-ci manifestent une réaction vive et généralisée face à la déprise faisant perdre au paysage sa cohérence perçue. En cela elles peuvent se lire comme les prémices de revendication d'un paysage considéré comme un bien commun⁹⁰, « une telle conception » impliquant « de porter l'attention sur le collectif qui cherche à partager une relation commune à son cadre de vie et d'en concevoir sa gestion⁹¹ ». Le paysage, par sa capacité à rendre compte de la diversité des points de vue des acteurs et à saisir les tensions à l'échelle de l'aménagement du territoire, constitue un outil de médiation pertinent des politiques d'aménagement de la ville durable. Effectivement, « loin des projets dits durables qui s'inscrivent dans des réalités de temps courts [...], l'intérêt du paysage réside sans doute ici dans l'idée qu'il constitue une forme de rapport au monde, une manière de s'y inscrire et de s'y trouver bien, un moyen aussi d'élargir sans doute la dialectique environnement/développement⁹² ».

Par ailleurs, l'analyse géohistorique a interrogé le rapport entre la pérennité des jardins dans le territoire et les liens de natures diverses qui les attachent à la fois à une organisation socio-spatiale et à un paysage ainsi coproduit. Cela amène à supposer que, dans la perspective de la ville durable, les pratiques jardinières habitantes s'insèreraient dans une vision d'ensemble pour le territoire, qu'elles contribueraient à co-construire. Loin d'être une lubie, les effets négatifs du changement climatique concernent l'ensemble des acteurs du territoire. Ils appellent en ce sens la mise en commun d'expérimentations empiriques partagées au sein d'un projet citoyen participatif. Dans l'optique d'une meilleure

⁹⁰ Pierre Donadieu, *Paysages en commun. Pour une éthique des mondes vécus*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, coll. « Contrées & concepts », 2014.

⁹¹ Anne Sgard *et al.*, « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et sociétés*, n° 175, 2018, p. 106.

⁹² Sylvie Paradis et Laurent Lelli, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>. Voir aussi Augustin Berque, *La pensée paysagère*, Bastia, Éoliennes, 2018 [2008].

résilience du territoire, les jardiniers, aujourd'hui livrés à eux-mêmes, gagneraient à engager un dialogue sur les manières dont ils adaptent leurs pratiques, aussi à partager leurs innovations. Complétant la vision verticale et globalisante de la durabilité des politiques et des experts, il s'agit de faire des jardins des observatoires de l'évolution des conditions pédoclimatiques locales, et des pratiques habitantes, les ressources vivantes d'une nouvelle « démocratie technique⁹³ ». La création d'un réseau d'expériences jardinières à l'échelle du territoire implique de penser le jardin au-dehors de ses limites mais aussi en lien avec d'autres acteurs, à commencer par les agriculteurs professionnels, préfigurant une « synergie agri-urbaine⁹⁴ ». Il en va d'un « paysage commun » nécessairement incertain, qu'il s'agit de faire advenir comme « une catégorie à remplir » par la négociation, le débat voire le conflit, mais aussi par les pratiques, les actions du quotidien⁹⁵.

Conclusion

En traversant les époques, le jardin potager prouve qu'il remplit une fonction sociale centrale dans l'équilibre du territoire. La constance de cette pratique habitante, sa capacité à s'adapter aux mutations urbaines et à inclure des acteurs et des profils diversifiés en font un levier d'appropriation du territoire par les habitants. Cette appropriation est nécessairement en constante redéfinition de ses modalités : sites d'implantation, techniques culturelles, méthodes d'irrigation, profil des jardiniers, procédés d'acquisition d'un jardin. Par le biais de l'espace du jardin se constitue alors une communauté d'habitants s'inscrivant dans son espace de vie, selon une organisation socio-spatiale qui lui est propre et qui reflète une vision commune des façons d'habiter la ville. En tant que vecteur de transformation de la relation au monde habité,

⁹³ Maud Chalmandrier *et al.*, *op. cit.*

⁹⁴ Sabine Bognon et Laure Cormier, « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, n° 10, 2018, <http://www.revue-urbanites.fr/10-bognon-cormier/>.

⁹⁵ Anne Sgard, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>.

l'évolution des pratiques jardinières et de leurs modalités d'ancrage dans le territoire est étroitement corrélée aux évolutions du paysage.

L'analyse géohistorique a permis d'éclairer le rôle original que jouent les nouveaux jardins (Vernouval), forme hybride entre partagés et familiaux, dans ce territoire où se croisent une dynamique de déclin d'un jardinage expérimenté, hérité d'une culture tantôt ouvrière tantôt rurale, et une dynamique de renouvellement du jardinage, portée par des néophytes motivés. Cette dernière permet en effet la reproduction de pratiques habitantes ancrées de longue date à travers la réinvention d'un rapport entre la rivière et les jardiniers, mais aussi d'un dialogue entre les jardiniers eux-mêmes. On peut aussi entrevoir, dans l'adhésion sociale que suscite la démarche politique de créer de nouveaux jardins le long de la rivière, l'amorce, ou du moins l'opportunité, d'une relation ravivée entre la rivière et les habitants.

Cependant, conduites dans un contexte de changement d'équipe municipale, les recherches menées dans le cadre du Popsu ont permis de mettre en lumière la relative indifférence des nouveaux élus à l'égard des jardins et des dynamiques locales qu'ils génèrent. Si l'existence du jardin collectif, créé en 2017 par les prédécesseurs, n'est pour l'heure pas remise en question, l'action politique ne semble pas aller dans le sens d'une meilleure reconnaissance de ces micro-territoires et des pratiques habitantes qui y sont liées. Pourtant les conflits qui se multiplient au sein des jardins rendent compte de la fragilité de ces espaces en proie à l'enfrichement ou à la conversion. Ils reflètent les tensions existant entre les habitants, au premier rang desquelles les tensions intergénérationnelles, qui compromettent sérieusement la transmission des terrains de jardinage d'une génération à une autre. Ces dynamiques négatives devraient pourtant attirer l'attention des élus sur deux points. Premièrement, elles compromettent la qualité des paysages de la commune, les jardins de toutes sortes constituant à la fois des lieux de vie et de sociabilité à l'interface de l'urbain et du rural. Deuxièmement, la réduction du nombre

de jardins prive potentiellement une population à faible moyen de réaliser des économies grâce à l'autoconsommation. Il en va donc du bien-être des habitants et d'une vision sociale du « mieux-vivre » dans la commune.

Récemment, le phénomène d'assimilation des discours environnementalistes dans les jardins confirme l'intérêt qu'il y a à leur accorder une place au sein des politiques de développement urbain durable, dans la perspective de la transition socio-écologique. Or, la question de la pérennité du jardin interpelle la ville durable. Si son inscription dans le territoire est incertaine, sa capacité à transmettre les savoir-faire et à sensibiliser à la nature est compromise. Parallèlement à cette incertitude, les pouvoirs publics se contentent d'appliquer des modèles de gestion ou des objets paysagers « pré-pensés » sans en questionner les méthodes et les processus d'élaboration, court-circuitant la possibilité d'un projet de territoire concerté.

Il semble au contraire que, dans le fond de vallée de Magny, des pratiques spatiales durables ne puissent s'ancrer sans l'aval des habitants. En cela, en incitant à la mise en commun, comme en témoigne l'évolution du partage de l'eau, l'urgence climatique et environnementale réinterroge la forme du jardin en tant que composante du territoire durable. Le jardin ne doit-il pas transcender ses propres limites pour se consolider au sein d'un nouveau paysage commun ?

Bibliographie

- Baudry, Sandrine, Julie Scapino et Elisabeth Rémy, « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New-Tork et Paris », *Géocarrefour*, vol. 89, n^{os} 1-2, 2014, p. 41-51.
- Bernot, Elsa, « Les potagers urbains, productions paysagères des jardiniers ordinaires », *Agricultures urbaines durables : vecteur pour la transition écologique*, Colloque international, Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès, 6-9 juin 2017, p. 22-24.
- Berque, Augustin, *La pensée paysagère*, Bastia, Éoliennes, 2018 [2008].
- Besse, Jean-Marc, *La nécessité du paysage*, Marseille, Parenthèses, coll. « La nécessité du paysage », 2018.
- Besse, Jean-Marc, « Paysage », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2021 [2017], p. 987-990.
- Bognon, Sabine et Laure Cormier, « Agriculture urbaine et urbanisme : la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains », *Urbanités*, n^o 10, 2018, <http://www.revue-urbanites.fr/10-bognon-cormier/>.
- Brunon, Hervé et Monique Mosser, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », *Ligeia*, n^{os} 73-76, p. 59-75.
- Chalmandrier, Maud *et al.*, « "L'agriculture urbaine", entre concept scientifique et modèle d'action », *Géographie et cultures*, n^o 101, 2017, p. 119-138, <https://doi.org/10.4000/gc.5052>.
- Clément, Gilles Clément *et al.*, *Des jardins et des hommes*, Montrouge, Bayard, coll. « Société », 2016.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Gro Harlem Brundtland, *Notre avenir à tous*, Organisation des nations unies, 1987.
- Consalès, Jean-Noël, « Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille », *In Situ*, n^o 37, 2018, <https://doi.org/10.4000/insitu.19252>.
- Consalès, Jean-Noël, « Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée », *Méditerranée*, n^o 95, 2000, p. 81-88.
- Costemalle, Vianney, *Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines*, Division des méthodes et référentiels géographiques, Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>.

- D'Andrea, Nicolas et Pascal Tozzi, « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : de l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Norois*, n° 231, 2014, p. 61-74.
- Delfosse, Claire, « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux », *L'information géographique*, vol. 83, 2019, p. 34-54.
- Demilly, Kaduna-Ève, « Les jardins partagés franciliens. Des territoires de transition environnementale ? », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, p. 79-95, <https://doi.org/10.4000/gc.4916>.
- Den Hartigh, Cyrielle, « Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? », *Mouvements*, n° 75, 2013, p. 13-20.
- Donadieu, Pierre, *Paysages en commun. Pour une éthique des mondes vécus*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, coll. « Contrées & concepts », 2014.
- Édouard, Jean-Charles, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », *Annales de géographie*, n° 683, 2012, p. 25-42.
- Emelianoff, Cyria, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, vol. 71, 2007, p. 48-65.
- Ernwein, Marion et Joëlle Salomon-Cavin, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, vol. 89, n°s 1-2, 2014, p. 31-40.
- Férol, Marie-Ève, « Les petites villes : des agents d'urbanisation durable ? », *Territoire en mouvement*, n° 32, 2016, <https://journals.openedition.org/tem/3852>.
- Frauenfelder, Arnaud, Christophe Delay et Laure Scalabrini, « Potagers urbains vs jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime » *Espaces et sociétés*, n° 158, 2014, p. 67-81.
- Gallien, Manon, Marjolaine Boitard et Claire Delfosse, « Renouveau des jardins potagers entre milieux urbain et rural ? » *Pour*, n°s 215-216, 2012, p. 321-332.
- Germaine, Marie-Anne, « Trajectoires paysagères et poids des héritages dans les vallées normandes », *Mappemonde*, n° 99, 2010, <http://mappemonde-archive.mgm.fr/num27/mois/moi10303.html>.
- Gojard, Séverine et Françoise Weber, « Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire », *INRA Sciences sociales*, n° 2, 1995, p. 1-4.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs », dans Martin Parry *et al.*, *Bilan 2007 des changements climatiques : impacts, adaptation et vulnérabilité*.

- Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 1-21.
- Guyon, Frédéric, « Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés » *Espaces et sociétés*, n° 134, 2008, p. 131-147.
- Higounet-Nadal, Arlette, « Les jardins urbains dans la France médiévale », dans Charles Higounet (dir.), *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1989, p. 115-144, <https://books.openedition.org/pumi/22517>.
- Institut national de la statistique et des études économiques, *Dossier complet. Commune de Magny-en-Vexin (95355)*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-95355#consulter-sommaire>.
- Jacob-Rousseau, Nicolas, « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? », *Géocarrefour*, vol. 84, n° 4, 2009, p. 211-216, <https://journals.openedition.org/geocarrefour/7598>.
- Lardon, Sylvie, Ornella Beausery et Lise Lalanne, « Les jardins potagers, lieux d'échange et d'apprentissage collectif », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 58, 2020, p. 35-48.
- Magny-en-Vexin, *Plan local d'urbanisme*. Pièce n° 1, Rapport de présentation, 2007, <http://www.magny-en-vexin.fr/2559-plan-local-d-urbanisme.htm>.
- Marco, Audrey et Véronique Mure, « Jardin partagé », dans Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2021 [2017], p. 769-773.
- Marie, Maxime, « Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n° 2, 2019, <https://doi.org/10.4000/vertigo.26215>.
- Marmiroli, Bruno, « Les jardins collectifs ont-ils droit de cité ? », *In Situ*, n° 37, 2018, <https://doi.org/10.4000/insitu.19352>.
- McClintock, Nathan *et al.*, « Socio-Spatial Differentiation in the Sustainable City: A Mixed-Methods Assessment of Residential Gardens in Metropolitan Portland, Oregon, USA », *Landscape and Urban Planning*, vol. 148, 2016, p. 1-16.
- Mousselin, Guilhem et Pascale Scheromm, « Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne », *Articulo. Journal of Urban Research*, numéro spécial 6, 2015, <https://doi.org/10.4000/articulo.2685>.

- Paddeu, Flaminia, « Sortir du mythe de la panacée. Les ambiguïtés de l'agriculture urbaine à Détroit », *Métropolitiques*, 13 avril 2017, <http://www.metropolitiques.eu/Sortir-du-mythe-de-la-panacee-Les.html>.
- Paradis, Sylvie et Laurent Lelli, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>.
- Pluvinage, Manuel et Florence Weber, « Le jardinage ouvrier : ressource alimentaire et affirmation de soi », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 27, 1993, p. 95-122.
- Riboulot-Chetrit, Mathilde, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », *Articulo. Journal of Urban Research*, numéro spécial 6, 2015, <https://doi.org/10.4000/articulo.2696>.
- Rich, Flora, « Trajectoire d'une vallée jardinée : quand les jardins potagers rencontrent l'Aubette de Magny », mémoire de recherche de master 2, Versailles, École nationale supérieure de paysage, 2020.
- Robert, Sandrine, « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales*, nos 167-168, 2003, p. 115-131.
- Robert-Bœuf, Camille, « Les jardins familiaux franciliens entre urbanisation, végétalisation et agrarisation. Des espaces au cœur de la fabrique de la ville », *EchoGéo*, n° 50, 2019, <https://doi.org/10.4000/echogeo.18288>.
- Romain, Fanny, « L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ? Le cas du Lez vert à Montpellier et de la Têt à Perpignan », *Projets de paysage*, n° 10, 2014, <https://doi.org/10.4000/paysage.11836>.
- Scheromm, Pascale, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, 2013, <http://www.metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html>.
- Scheromm, Pascale, Coline Perrin et Christophe Soulard, « Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier », *Espaces et Sociétés*, n° 158, p. 49-66.
- Schwartz, Christophe et Jean-Noël Consalès, *Jardins associatifs urbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques. Compte-rendu de fin de projet*, Agence nationale de la recherche, 2017, https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/442/jassur_jardins_associatifs_urbains_et_villes_durables_compte_rendu_du_programme_de_recherche.
- Sgard, Anne, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, 2010, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>.

- Sgard, Anne *et al.*, « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et sociétés*, n° 175, 2018, p. 105-122.
- Spillemaecker, Chantal, « Entre humus et béton, les jardins “sauvages” de Grenoble », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, vol. 12 n°s 3-4, 1984, p. 165-172.
- Taylor, John R. et Sarah Taylor Lovell, « Mapping Public and Private Spaces of Urban Agriculture in Chicago Through the Analysis of High-Resolution Aerial Images in Google Earth », *Landscape and Urban Planning*, vol. 108, n° 1, 2012, p. 57-70.
- Vandenbroucke, Perrine *et al.*, « Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique », *Géographie et cultures*, n° 103, 2017, p. 19-37.

Annexe

Grille d'entretiens

Profil du jardinier	Lieu d'habitation et date d'arrivée à Magny
	Statut professionnel / Âge
	Statut du jardinier : locataire, propriétaire ou mise à disposition gratuite du terrain
	Si jardin collectif, combien de jardiniers cultivent une parcelle ?
Motivations du jardinier	Depuis quand occupez-vous ce terrain ?
	Pourquoi avez-vous cherché un terrain ?
	Comment avez-vous trouvé ce terrain ?
	Pourquoi cultivez-vous un potager ?
	Quelle est la fréquence de vos venues ici ?
	Comment vous déplacez-vous jusqu'à votre terrain ?
	Avez-vous déjà cultivé un jardin auparavant ?
Comment avez-vous appris ?	
Descriptif des cultures	Quelle surface est dédiée au potager ?
	Achetez-vous des légumes ou votre production vous suffit-elle ?
	organisation des fonctions du jardin et des cultures ordinaires
	cultures spéciales / gastronomie
	Usages de traitements phytosanitaires ?
Arrosage / Relation à la rivière	Utilisez-vous l'eau de la rivière / du ru pour l'irrigation ?
	Avez-vous le droit de la puiser ?
	Qualité sanitaire de l'eau ?
	Autre source d'approvisionnement en eau pour l'irrigation
	Utilisez-vous une pompe ou faites-vous l'arrosage manuellement ?
	Avez-vous adapté vos pratiques en lien avec des changements climatiques au cours des années ?
Relations sociales	Vous entendez-vous bien avec les autres jardiniers ? Entraide, convivialité, conflits ?
	Recevez-vous des visites ?
	La proximité des chemins de randonnée a-t-elle une influence sur la pratique du jardinage ?
Problèmes, contraintes	Rencontrez-vous des problèmes, des gênes dans ce lieu ? Dans le quartier ?
	Rencontrez-vous des problèmes dans la pratique du jardinage aujourd'hui ?
Perception des jardins dans la ville	Savez-vous s'il existe d'autres jardins à Magny ?
	Savez-vous si des habitants cherchent un terrain à jardiner dans Magny ?